

**L'EXPLOITATION ABUSIVE  
DES FORETS EQUATORIALES  
DU CAMEROUN**

**Filip Verbelen**

**Greenpeace Belgique  
317 rue du Progrès  
1030 Bruxelles - Belgique  
tél : +32 2 274 02 15 /  
fax : +32 2 201 19 50  
Email : [Filip.Verbelen@be.greenpeace.org](mailto:Filip.Verbelen@be.greenpeace.org)**

## **REMERCIEMENTS**

Ce rapport est le fruit d'une visite au Cameroun, d'une étude approfondie de la littérature et d'innombrables discussions avec des personnes concernées à divers égards par la problématique de l'exploitation forestière au Cameroun. Greenpeace souhaite remercier tous ceux qui ont participé à l'élaboration de ce rapport mais assume l'entière responsabilité de son contenu.

Au cours de notre visite au Cameroun (février 1999), nous avons bénéficié de l'aide de Monsieur Samuel Nguiffo, directeur du «Centre pour l'environnement et le développement» (C.E.D.) à Yaoundé. Monsieur Nguiffo nous a fourni des informations essentielles sur le commerce du bois et la nouvelle législation forestière au Cameroun et nous a expliqué en détail sa vision de cette problématique. Monsieur Benoît Ndameu, du C.E.D., nous a guidés dans le Sud-Est du Cameroun. Sans ses connaissances, son expérience et ses contacts, nous n'aurions pas pu recueillir en si peu de temps les informations voulues.

Nous avons été également assistés au Cameroun par le Docteur Roger Ngoufo de Cameroon Environmental Watch (C.E.W.) et par Monsieur Bienvenu, qui nous ont aidés à collecter les chiffres spécifiques à quelques entreprises forestières actives au Cameroun.

Enfin, nous souhaitons remercier Monsieur Zachee Nzoh-Ngandembou (coordinateur de l'African Forest Action Network et directeur du CERUT<sup>1</sup>) pour les idées intéressantes que nous avons pu échanger durant sa visite en Belgique. L'organisation Broederlijk Delen, qui avait invité Monsieur Nzoh-Ngandembou dans le cadre de ses campagnes pour la remise de la dette du tiers monde, nous a permis – malgré un programme très chargé – de nous entretenir longuement avec lui.

**Filip Verbelen,  
octobre 1999**

---

<sup>1</sup> CERUT = Centre pour l'environnement et le Développement Rural, basé dans l'Ouest du Cameroun.



## **TABLE DES MATIERES**

<b>4</b>	<b>Pourquoi ce rapport?</b>
<b>5</b>	<b>Cameroun : situation géographique et économique</b>
<b>6</b>	<b>La biodiversité camerounaise</b>
<b>10</b>	<b>La forêt équatoriale au Cameroun</b>
<b>12</b>	<b>La politique forestière au Cameroun</b>
<b>16</b>	<b>L'abattage industriel au Cameroun : une exploitation abusive</b>
<b>19</b>	<b>Tendances de la foresterie au Cameroun</b>
<b>19</b>	<b>    Croissance rapide du commerce du bois au Cameroun</b>
<b>20</b>	<b>    Importance du commerce du bois pour l'économie nationale</b>
<b>21</b>	<b>    La dévaluation stimule la déforestation</b>
<b>21</b>	<b>    Cameroun : une plaque tournante pour le commerce du bois d'Afrique centrale</b>
<b>21</b>	<b>    Un commerce dominé par les entreprises étrangères</b>
<b>22</b>	<b>    La dernière menace : l'influence asiatique</b>
<b>24</b>	<b>Les pratiques illégales et la corruption constituent la règle</b>
<b>27</b>	<b>L'abattage industriel stimule le braconnage</b>
<b>29</b>	<b>Conséquences sociales de l'abattage industriel</b>
<b>32</b>	<b>Pygmées : impuissants face à l'industrie du bois</b>
<b>34</b>	<b>Bois camerounais les plus commercialisés</b>
<b>35</b>	<b>Les bois camerounais et leurs principales applications</b>
<b>38</b>	<b>Pour la certification d'une foresterie durable au Cameroun ?</b>
<b>41</b>	<b>Le marché européen du bois africain</b>
<b>42</b>	<b>Les importations belges de bois tropicaux et le rôle du Cameroun</b>
<b>45</b>	<b>Conclusions et recommandations pour le commerce belge du bois</b>
<b>46</b>	<b>Références et bibliographie</b>

## POURQUOI CE RAPPORT ?

Le World Resources Institute (WRI) est un institut de recherche américain indépendant. En 1997, le WRI a publié un rapport sur les dernières forêts naturelles subsistant sur la terre<sup>2</sup>. Des forêts qui couvraient la terre à la fin de la période glaciaire, la moitié a définitivement disparu aujourd'hui. Une grande partie de ce qui reste de ces forêts est aujourd'hui morcelée en petites zones forestières, trop réduites ou trop fragmentées pour préserver les espèces végétales et animales qui y vivaient à l'origine.

Seulement 20% des forêts originelles subsistent encore. Elles sont concentrées dans 4 grandes régions : le bassin de l'Amazone, le bassin du Congo, le Canada et la Russie. Ensemble, elles représentent quelque 40% de toutes les forêts actuelles sur la planète. Le WRI a baptisé ces forêts constituant des espaces ininterrompus "*Forêts frontières*".

Ces « Forêts frontières » revêtent une importance cruciale pour la préservation de la diversité biologique terrestre. Leur destruction implique la disparition de la principale réserve de vie végétale et animale sur terre.

L'étude du WRI ne se limite pas à rendre compte de la situation actuelle. L'institut a étudié et chiffré également les futurs développements de ces régions forestières absolument cruciales. D'après le WRI, 40% de ces forêts sont menacés à court terme. Cette estimation atteint même 75% si l'on ne tient pas compte des forêts vierges boréales (nordiques). Les forêts les plus menacées sont celles des bassins de l'Amazone et du Congo.

Le rapport du WRI présente également une analyse détaillée des menaces qui pèsent sur ces forêts à très grande valeur écologique. Bien que les facteurs soient nombreux et souvent associés, la conclusion du rapport est formelle : l'exploitation commerciale du bois constitue la plus grande menace pour l'intégrité écologique de ces forêts.

Greenpeace a décidé de donner une priorité absolue à la préservation de ces grandes forêts vierges. Ce rapport fait partie intégrante de la campagne internationale de protection des grandes forêts vierges. Il constitue également la base de la campagne de Greenpeace Belgique, qui se concentrera dans une première phase sur le rôle du marché belge du bois.

Ce rapport examine le rôle de l'exploitation forestière dans la dégradation et la destruction des forêts équatoriales du Cameroun. Les forêts équatoriales du Cameroun font partie du bassin du Congo, la seconde forêt équatoriale du monde en terme de superficie, après l'Amazonie. Pour l'instant, le Cameroun est le plus grand exportateur de bois tropical d'Afrique. Et la menace qui pèse sur les forêts équatoriales ne cesse de s'alourdir.

Le rapport démontre qu'en ce moment, la foresterie camerounaise n'applique aucun principe de durabilité. Ce secteur connaît de gros problèmes, non seulement au niveau écologique, mais aussi sur le plan social et économique. La politique gouvernementale lacunaire et la corruption largement répandue au Cameroun entravent l'évolution vers une foresterie durable. Les autorités ne contrôlent pratiquement pas l'industrie du bois sur le terrain.

Les entreprises forestières actives au Cameroun portent une lourde responsabilité : ce n'est en effet pas par hasard que l'exploitation du bois tropical s'effectue dans les régions où subsistent encore de grandes réserves forestières primaires et où le laxisme des pouvoirs publics permet la poursuite de l'exploitation à outrance.

Ce rapport met en lumière les problèmes de la foresterie au Cameroun et le rôle du commerce d'importation du bois. Bien que la Belgique importe une quantité relativement importante de bois du Cameroun, le consommateur n'est pas informé de la gravité des problèmes occasionnés par l'industrie du bois. Les importateurs de bois, par contre, connaissent bien ces problèmes. Tant que le consommateur restera dans l'ignorance, les importateurs continueront à nier le problème et poursuivront leur commerce en toute tranquillité. La campagne de Greenpeace Belgique souhaite changer les choses.

Greenpeace espère que ce rapport stimulera un débat public sur l'exploitation forestière au Cameroun et sur le rôle qu'y joue le commerce du bois en Belgique. Greenpeace informera les transformateurs belges de bois tropical provenant du

---

<sup>2</sup> Byrant et al. The last frontier forests. Ecosystems and economies on the edge. World Resources Institute/Forest Frontiers Initiative. Washington 1997. 43p.

Cameroun de la façon dont l'exploitation forestière s'effectue au Cameroun. A eux de décider s'ils veulent continuer à être impliqués dans l'exploitation à outrance ou s'ils veulent rechercher du bois produit de manière plus écologique.

## **CAMEROUN : SITUATION GEOGRAPHIQUE ET ECONOMIQUE**

Le Cameroun se situe à la limite entre l'Afrique centrale et l'Afrique de l'ouest. Il jouxte le Nigeria à l'ouest, le Tchad au nord, la République Centrafricaine à l'est et le Gabon, le Congo-Brazzaville et la Guinée équatoriale au sud. Le pays couvre une surface de quelque 475.442 km<sup>2</sup> (superficie presque équivalente à celle de la France) et on estime que 13,4 millions de personnes y vivent (1998). Parmi elles, environ 70% vivent en zone rurale. La population croît de 2,8% par an. Le pays compte quelque 240 groupes ethniques, chacun parlant sa propre langue. Le 1<sup>er</sup> janvier 1960, l'est du Cameroun a été déclaré indépendant de la France. En 1961, l'ouest du Cameroun est devenu indépendant du Royaume-Uni. En 1972, les deux états de la confédération du Cameroun se sont réunis pour constituer l'actuelle République du Cameroun. Le pays est dirigé par le président Paul Biya depuis 1982.

Le Cameroun dispose du potentiel nécessaire pour faire partie des pays les plus riches du continent. Durant et après la colonisation, l'économie du pays s'est développée grâce à l'exportation de certains produits traditionnels comme le café, le cacao, le bois, le coton et, depuis 1981, le pétrole. Jusqu'en 1977, l'exportation de café et de cacao a été le moteur de l'économie camerounaise. De 1977 à 1985, le pétrole a constitué le principal produit d'exportation. Depuis 1986, l'exportation de bois tropical joue un rôle de plus en plus important pour l'économie du Cameroun qui est devenu le plus grand exportateur de bois tropical d'Afrique [Financial Times, 31/03/99].

En 1986, le marché mondial a connu une chute soudaine des prix des matières premières brutes. En 1984-1985, la vente de pétrole, de café et de cacao représentait plus de 85% des revenus de l'exportation et plus de 50% de tous les revenus publics [Tandjeu, p.46]. En 84-85, les revenus de la vente de pétrole représentaient quelque 722 milliards de FCFA<sup>3</sup>. En 1985-1986, ces revenus étaient retombés à 419 milliards de FCFA et à 233 milliards de FCFA en 1987-1988. Les revenus de la vente du café et du cacao ont connu une retombée similaire durant cette période. La crise économique après 1988 a mis l'Etat au bord de la faillite.

Dans les années 90, le Cameroun s'est vu imposer par le Fonds Monétaire International de très sévères programmes d'ajustement structurel. Suite à l'indexation du FCFA sur le franc français, le FCFA a connu une dévaluation de 50% (janvier 94). Les experts prévoient une seconde dévaluation de 25% en 1999 [Timber & Wood Products International avril 1999, p. 20].

En ce moment, le Cameroun connaît une indiscutable croissance économique (5,1 % en 1997). Mais le modèle économique axé sur l'exportation, la soif d'argent et la corruption du système politique existant relèguent peu à peu une partie de la population sous le seuil de la pauvreté (près de la moitié, d'après les évaluations). Depuis les années 80, les dettes intérieures et extérieures du pays ne cessent d'augmenter [Claessens Luc, p.11].

Comme les revenus de la population rurale et de l'Etat ne cessent de chuter, que la monnaie est sujette à une dévaluation constante et que l'endettement ne cesse de s'alourdir, de plus en plus d'acteurs se rabattent sur l'exploitation des forêts équatoriales, qui ne cesse par conséquent de s'intensifier [Kaimowitz et al, 1999]<sup>4</sup>.

---

<sup>3</sup> CFA = Communauté Financière d'Afrique. Le CFA est la monnaie locale. 1000 CFA = 61 Bcf = 10 FF (février 1999)

<sup>4</sup> Pour une explication plus détaillée du rapport entre endettement et déboisement : cf. George S. 1992. p. 8-14.

## **LA BIODIVERSITE CAMEROUNAISE**

La diversité des biotopes qu'il comporte fait du Cameroun l'un des pays d'Afrique les plus riches en biodiversité.<sup>5</sup> Dans certaines forêts côtières de l'ouest du Cameroun, plus de 200 espèces ligneuses poussent sur 0,1 hectare [Ngoufo R. (ed.) - Enviro-Protect, p. 11] ! Le Cameroun abrite quelque 409 espèces de mammifères, 183 espèces de reptiles, 849 espèces d'oiseaux, 190 espèces d'amphibiens et plus de 1000 espèces de papillons. La majeure partie de ces espèces vit dans les forêts tropicales du sud du pays.

Une partie des forêts du Cameroun se situe dans des zones (biogéographiques) connaissant un degré élevé d'endémisme : dans ces régions vivent des espèces que l'on ne rencontre nulle part ailleurs<sup>6</sup> dans le monde. Il s'agit des forêts de la chaîne montagneuse du Cameroun et du Nigeria et des forêts des plaines ouest du Cameroun et au Gabon [Stattersfield 1998, p. 312-318]. Les forêts équatoriales du sud-est du Cameroun jouxtent une région forestière compacte bien plus grande : le "*Bassin du Congo*"<sup>7</sup>. Quelque 20 % de la surface de forêt tropicale encore intacts se situent dans cette région. Après l'Amazone, c'est la seconde forêt tropicale au monde, en terme de surface. Le bassin du Congo est reconnu pour son exceptionnelle diversité biologique et culturelle.

La forêt équatoriale des plaines du Cameroun abrite pas moins de 16 espèces de singes, dont deux primates : le chimpanzé (*Pan troglodytes*) et le gorille des plaines (*Gorilla gorilla gorilla*). La faune forestière typique du Cameroun compte également l'éléphant de forêt (*Loxodonta africana cyclotis*), le léopard (*Panthera pardus*), le chat doré (*Profelis aurata*), le bongo (*Tragelaphus euryceros*; antilope farouche), le buffle de forêt (*Syncercus nanus*), l'antilope de forêt (*Cephalophus spp.*), le pangolin géant (*Smutsia (ex Manis) gigantea*) et le porc-épic (*Atherurus africanus*). Dans la forêt équatoriale vivent également des centaines d'espèces d'oiseaux, comme le calao, le martin-pêcheur, l'aigle et le perroquet gris à queue rouge du Gabon.

Des études récentes indiquent que la densité de certains grands mammifères comme les gorilles des plaines et les éléphants de forêt est particulièrement élevée dans le Sud-Est du Cameroun [Ekobo et al, p 14-16]. Les Amis de la Nature du Cameroun préconisent, depuis 1991 déjà, que les régions forestières primaires<sup>8</sup> de l'est du Cameroun, où la déforestation s'effectue à grande échelle et où aucune route n'a encore été construite, soient déclarées zones protégées. Les négociations menées à ce sujet par le WWF avec le gouvernement camerounais revêtent une importance cruciale. L'expansion de l'industrie du bois dans le sud-est du Cameroun, ainsi que l'aménagement de routes et le braconnage qui vont de pair, constituent une menace énorme pour la biodiversité de la région. Des expériences récentes au Cameroun montrent que des populations animales saines peuvent pratiquement disparaître en quelques années si des routes rendent la forêt accessible à un braconnage incontrôlé<sup>9</sup>.

### **Primates du Cameroun : menacés d'extinction**

Il existe un lien direct entre le développement de l'exploitation forestière et celui du braconnage pour le "*bushmeat trade*" – le commerce de viande de brousse. Les experts prévoient que certains grands mammifères du Cameroun vont disparaître à brève échéance si aucun terme n'est mis à ce braconnage<sup>10</sup>.

---

<sup>5</sup> Biodiversité : le nombre total d'espèces végétales et animales (au Cameroun)

<sup>6</sup> Pour Birdlife International, une zone de diffusion "*limitée*" couvre une superficie inférieure à 50.000 km<sup>2</sup>

<sup>7</sup> Les forêts du bassin du Congo se situent majoritairement au Cameroun, au Gabon, en Guinée-Equatoriale, en République Centrafricaine, au Congo Brazzaville et en République Démocratique du Congo (RDC) (ex-Zaire). Plus de 50 % de toutes les forêts équatoriales du bassin du Congo se situent en RDC.

<sup>8</sup> Il s'agit ici en première instance de Lake Lobéké area, la région entourant Mongokele et la Boumba Bek Forest Reserve, déjà présentée.

<sup>9</sup> Pour le rapport entre l'exploitation forestière commerciale et le braconnage, voir p. 27

<sup>10</sup> Pour mettre un terme à ce braconnage, les exploitants forestiers devraient s'engager à interdire la chasse commerciale dans leurs concessions et procurer une alimentation suffisante à leurs propres travailleurs. Ils devraient également s'engager à ne pas transporter le gibier braconné sur leurs propres camions vers les villes. Mais la mesure la plus urgente consiste à ne plus aménager de nouvelles routes pour l'exploitation forestière dans les dernières forêts primaires de l'est du Cameroun.

La situation semble particulièrement grave pour le chimpanzé et le gorille des plaines, deux espèces de primates qui vivent dans la forêt équatoriale du Cameroun. Les gorilles et les chimpanzés font actuellement l'objet d'une chasse intensive, souvent avec la collaboration active des exploitants forestiers. Théoriquement, il est interdit de chasser ces espèces et de vendre la viande ou d'autres parties de ces singes au Cameroun. Mais cette interdiction est largement transgressée. On braconne jusque dans les parcs nationaux !

Les primates sont étroitement apparentés à l'homme : sur le plan génétique, les chimpanzés et les gorilles sont respectivement identiques à 98,4% et 97,7% à l'homme. La protection de ces proches parents de l'homme est considérée par les scientifiques comme une priorité absolue, pour des raisons écologiques, scientifiques et éthiques. Il a été démontré récemment qu'une sous-espèce du chimpanzé du Cameroun peut être porteuse du virus du sida mais sans en être malade. L'étude du chimpanzé du Cameroun revêt une importance vitale pour la lutte contre le virus du sida.

Les populations de gorilles et de chimpanzés du Cameroun sont estimées à environ 10.000 individus [Kemf et Wilson, 1997]. Bien qu'il semble très difficile de connaître son ampleur précise, il est admis que le braconnage actuel au Cameroun dépasse largement le niveau acceptable pour la survie de l'espèce. Une étude menée dans l'est du Cameroun en 1995 a estimé que quelque 800 gorilles sont chassés chaque année par zone de 10.000 km<sup>2</sup> [Pearce et al, 1995]. La réduction rapide des populations de primates se constate d'ailleurs partout dans le bassin du Congo. D'après le Docteur Jane Goodall, expert des primates d'Afrique, dans 50 ans il n'y aura plus de population viable de primates dans tout le bassin du Congo. Outre les primates, de nombreuses autres espèces animales des forêts équatoriales du Cameroun sont menacées de disparition : des espèces telles que l'éléphant de forêt, le léopard et le pangolin géant sont fortement menacées par le braconnage.

### **Espèces forestières menacées**

Les animaux ne sont pas les seuls à être en danger au Cameroun. Certaines espèces forestières font l'objet d'une exploitation tellement intensive qu'elles sont également menacées d'extinction. En effet, certaines d'entre elles se régénèrent très lentement et dans des conditions très particulières. Par ailleurs, on abat souvent les arbres les plus grands, les plus sains, donc ceux qui répandent les meilleures graines.

L'abattage des meilleurs arbres de certaines essences à grande échelle favorise l'érosion génétique et entrave la régénération de l'espèce à long terme. Les conséquences de la disparition de certaines essences d'arbres de l'écosystème forestier sont peu connues et les exploitants forestiers n'en tiennent donc pas compte. Et même si ces informations existent, elles ne donnent lieu à aucune conclusion. Il est par exemple scientifiquement démontré que le moabi se régénère très lentement et qu'il disparaîtra de son biotope si l'abattage industriel de cette essence n'est pas strictement limité. Et pourtant, cette constatation n'a donné lieu à aucune mesure gouvernementale. Il est clair que de nombreuses espèces animales et végétales de la forêt équatoriale ne peuvent survivre que dans des forêts tranquilles comportant de grands arbres âgés dont le feuillage est intact. Certaines espèces (oiseaux, insectes...) dépendent d'arbres bien précis pour leur nid, leur alimentation...

D'après un rapport spécifique du World Conservation Monitoring Centre (WCMC) et de l'IUCN, International Union for the Conservation of Nature, près de 8753<sup>11</sup> espèces d'arbres sont menacées d'extinction dans le monde entier [WCMC 1998]. L'abattage trop industrialisé est la cause de la disparition de plus de 1000 d'entre elles. Cette étude est des plus alarmantes, car le rapport mentionne des implications très importantes : les arbres sont considérés par l'IUCN comme les "*éléphants du règne végétal*" ; si nous ne pouvons empêcher l'extinction des espèces forestières, le reste de la flore, qui dépend de ces espèces, n'est pas promise à un plus bel avenir [Wendy Strahm de l'IUCN lors de la présentation de l'étude, 09/98].

Certaines essences de bois très populaires au Cameroun figurent également sur la liste des espèces menacées : l'acajou, l'afzela (doussié), l'azobé, le bilinga, le dibétou, le kosipo, le moabi, le niangon, le sapelli et le sipo sont catalogués par le WCMC comme "*vulnérables*", un qualificatif qui désigne pour le WCMC une essence courant un risque élevé d'extinction sous forme sauvage à moyen terme [WCMC 1998, p. 642]. Certaines de ces espèces cataloguées comme vulnérables sont pourtant importées à grande échelle en Belgique.

---

<sup>11</sup> Quelque 9 % de toutes les essences d'arbres

Certains arbres camerounais largement commercialisés sont catalogués par le WCMC comme des espèces "menacées". Il s'agit de l'afromosia (assamela), l'ébène, le makoré (douka), le mansonnia et le wengé. Le WCMC attribue ce statut aux essences qui encourent un très grand risque de disparaître sous forme sauvage à court terme [WCMC/IUCN, p.641]. Et pourtant, même ces espèces menacées d'extinction sont encore importées en Belgique ! La CITES est un traité international qui régleme le commerce des espèces animales et végétales menacées. La Belgique a signé le traité CITES. Et pourtant, l'afromosia, un bois qui figure dans l'annexe II du traité CITES<sup>12</sup>, est encore fréquemment importé du Cameroun en Belgique. Cela signifie concrètement que toute importation d'afromosia doit être déclarée à la douane afin de faire toute la clarté sur la provenance et les quantités de ce bois fort menacé. La réglementation CITES est totalement insuffisante, car certaines essences gravement menacées ne sont pas encore réglementées par le traité CITES.

### **Un potentiel énorme pour l'écotourisme**

Des parcs nationaux bien gérés offrant aux touristes la possibilité d'observer des espèces animales impressionnantes comme les gorilles des plaines et les éléphants pourraient constituer une importante source de revenus pour les autorités et les populations locales. En moyenne, les écotouristes consacrent à leurs vacances des budgets considérablement plus élevés que les touristes ordinaires. Le Cameroun est relativement sûr et stable sur le plan politique. Voilà pourquoi il offre pour l'instant à l'écotouriste les meilleures possibilités d'observer la flore et la faune typiques du bassin du Congo. Actuellement, le tourisme est à peine développé dans le sud du Cameroun. Le manque d'infrastructure pour les touristes qui veulent visiter les parcs entrave encore le développement de l'écotourisme.

Le Fonds Mondial pour la Nature (WWF) travaille actuellement au développement de deux nouveaux parcs nationaux dans le sud-est du Cameroun. S'il réussit à contrôler la coupe dans certaines régions forestières et à évincer les braconniers des parcs, ceux-ci offriront aux touristes la possibilité d'admirer la flore et la faune uniques du bassin du Congo.

---

12 CITES - Convention on International Trade in Endangered Species of wild fauna and flora).

## LA FORET EQUATORIALE AU CAMEROUN

Les forêts tropicales camerounaises occupent une surface de 17,5 millions d'hectares. Près d'1,7 million d'hectares sont protégés et la création de quelques nouveaux parcs est en négociation. Au milieu des années 80, la forêt primaire encore intactes du Cameroun a été estimée à 7 millions d'hectares. La superficie déboisée annuellement ne cesse de croître depuis ces 5 dernières années. En 1993, elle atteignait 330.000 hectares par an [FAO 1993] ; des estimations plus récentes mentionnent plus de 415.000 hectares par an [CIFOR<sup>13</sup>]. A ce rythme, toute la forêt primaire subsistant au Cameroun sera exploitée d'ici une quinzaine d'années.

Comme l'abattage industriel est en cours depuis plus de 30 ans au Cameroun, il ne reste que fort peu de grandes forêts équatoriales continues et intactes, des "*forêts frontières*"<sup>14</sup>. D'après l'étude du WRI évoquée ci-dessus, il reste quelque 3 millions d'hectares de "*forêts frontières*" au Cameroun. Mais 97% de cette "*forêts frontières*" sont menacés. L'abattage industriel est considéré comme la principale menace pour l'intégrité de cet écosystème forestier [Byrant et al. p.20]. La plus grande "*forêts frontières*" (mais fort menacée) du Cameroun est située dans la province orientale du Cameroun, qui comporte la région de Boumba et de Ngoko et une partie de la région du Haut-Nyong. La majeure partie de cette région forestière encore intacte est considérée comme une "*forêt d'exploitation*" et donc, destinée à l'abattage industriel. Des concessions de coupe viennent d'être octroyées à des entreprises forestières étrangères pour la plus grande partie de cette région forestière.

Le Cameroun compte deux plus petites "*forêts frontières*" : le parc national Korup (dans le sud-ouest du Cameroun, à la frontière du Nigeria) et la réserve Daj (dans la province méridionale). Ces deux régions n'ont jamais été déboisées et constituent un réservoir génétique unique, notamment pour les espèces végétales bénéficiant d'un important potentiel pour les applications médicales<sup>15</sup> et commerciales. Malheureusement, ces régions forestières protégées (sur papier) sont loin d'être en sécurité : la coupe à la lisière de ces parcs a fortement augmenté avec l'arrivée des entreprises forestières asiatiques<sup>16</sup>.

L'abattage industriel dans les environs de la réserve Dja (classée par l'UNESCO "*Patrimoine mondial*") a été fortement stimulé par la récente amélioration du réseau routier, financé avec l'argent de l'Union européenne [Rice & Counsell 1998]. Il est même question de construire une scierie au bord de la réserve Dja ! La valorisation de cette route dans une zone particulièrement sensible au niveau écologique a induit une hausse importante du braconnage dans cette région. Les effets secondaires prévisibles de l'amélioration du réseau routier ont été mal évalués par la Commission européenne. On braconne non seulement dans les concessions de coupe avoisinant la réserve, mais aussi dans le parc même.

---

<sup>13</sup> CIFOR = Centre for International Forestry research

<sup>14</sup> Les "*Forêts frontières*" sont des zones forestières suffisamment grandes pour que l'écosystème reste intact à long terme. Il s'agit de grandes forêts contiguës en grande partie intactes. C'est la survie de ces forêts qui déterminera dans une grande mesure le maintien de la diversité biologique sur terre. De nombreuses zones forestières sont déjà trop petites ou trop fragmentées pour assurer à long terme la survie des plantes et des animaux qui y vivaient à l'origine. Cf. Byrant et al (1997) pour d'autres informations.

<sup>15</sup> Une nouvelle espèce de plante grimpante vient ainsi d'être découverte dans le Parc national Korup (*Ancistrocladus korupensis*) dont les scientifiques pensent qu'elle pourra servir de médicament contre le SIDA [Byrant et al, p. 26]. Cette plante grimpante ne vit, pour autant qu'on le sache, que dans le parc national Korup.

<sup>16</sup> Ex. Shimmer International, une filiale de Rimbunan Hijau, une entreprise malaise, est le contractant pour les concessions de coupe MPL (depuis 1995) et CAFECO (depuis 1996), soit 140.000 hectares. Les deux concessions font partie du "*Korup project area*" et devraient contribuer à la protection du parc national Korup. Un rapport sur l'impact environnemental rédigé pour ces concessions a conclu que les activités d'exploitation forestière actuelles ne sont absolument pas durables et qu'aucun plan de gestion n'a été établi [WRM/FM 1998].

Pour protéger les parties les plus riches, au niveau biologique, de ces forêts équatoriales encore relativement intactes dans l'est du Cameroun, un partenariat tripartite avec le gouvernement camerounais, WWF-Cameroun et GTZ, le département allemand de la coopération au développement est en cours d'élaboration. Au total, ce projet GEF<sup>17</sup> "*Conservation des forêts naturelles du sud-ouest du Cameroun*" devrait protéger 640.000 hectares dans les régions forestières les plus importantes au niveau écologique (181.568 hectares à Nki, 249.920 hectares à Boumba Bek et 206.528 hectares à Lobéké). Jouxant la région forestière protégée de Lobéké, un parc international transfrontalier est en cours de réalisation, qui devrait relier d'autres régions protégées au Congo-Brazaville (*Nouabale-Ndoki*) et en République Centrafricaine (*Ozangha-Sangha*). La création de parcs complémentaires a été discutée durant une réunion des chefs d'Etats africains à Yaoundé le 17 mars 1999. C'était la première fois que les chefs d'Etats africains se réunissaient pour discuter de la préservation de la nature et de la gestion durable des forêts équatoriales en Afrique [WWF, 1999]. Mais, en raison des troubles politiques qui sévissent actuellement dans la région, la création d'un tel parc transfrontalier risque de ne pas être réalisée de sitôt.

---

<sup>17</sup> GEF = Global Environmental Facility, un fonds écologique géré par le programme de développement des Nations-Unies et de la Banque Mondiale.

## **LA POLITIQUE FORESTIERE AU CAMEROUN**

La politique forestière est en pleine évolution au Cameroun. Depuis la crise économique, la Banque Mondiale s'est mêlée activement de la politique économique du pays. Avec un régime strict d'Ajustement Structurel (PAS) et de dévaluation monétaire, la Banque Mondiale a exercé entre 1992 et 1994 une forte pression pour réformer la législation forestière.

En 1992 a été créé le MINEF<sup>18</sup>, le Ministère de l'Environnement et des Forêts. C'est aujourd'hui la principale instance pour la gestion forestière au Cameroun. Le MINEF a ses bureaux dans la capitale, Yaoundé, mais des postes extérieurs ont également été créés dans les provinces. L' ONADEF<sup>19</sup>, pour sa part, est chargé des contrôles sur le terrain et de la réalisation de l'inventaire national.

### **La nouvelle législation forestière de 1994<sup>20</sup>**

En janvier 1994 a été votée la nouvelle législation forestière<sup>21</sup>. Les décrets d'exécution n'ont été approuvés et publiés qu'en août 1995<sup>22</sup>.

La législation réformée a défini quatre objectifs principaux :

- Une meilleure protection du patrimoine forestier national ;
- La protection de l'environnement et de la biodiversité ;
- L'amélioration du niveau de vie de la population rurale par une meilleure intégration de la foresterie dans le développement rural;
- L'augmentation de la part du secteur de la foresterie dans le PNB.

### **Un planning clair de l'utilisation des sols**

La nouvelle législation forestière divise les forêts en deux catégories et détermine qui peut gérer ces forêts : les forêts qui doivent rester telles pour toujours ("*forêts permanentes*") et les forêts qui, après exploitation, doivent laisser la place à une autre utilisation des sols ("*forêts non permanentes*").

Toutes les "*forêts permanentes*" sont sous contrôle des autorités (parfois aussi des autorités locales). Il est interdit de transformer ces forêts en vue d'une autre exploitation des sols. Les "*forêts non permanentes*" appartiennent à la communauté et peuvent être exploitées et transformées en vue d'une autre utilisation des sols. Et pourtant, certaines parties de forêt peuvent, dans une "*forêt non permanente*", être définies comme forêt permanente afin d'y produire certains produits forestiers en faveur de la communauté locale (cf. les dispositions pour la foresterie communautaire).

En concordance avec la nouvelle législation, toutes les activités de coupe doivent être précédées d'au moins deux étapes administratives :

- une accréditation officielle pour le métier d'exploitant de bois
- l'acquisition de droits d'exploitation pour une partie de forêt.

Le MINEF peut octroyer des autorisations d'exploitation forestière aux nationaux camerounais et aux étrangers. Les personnes et entreprises intéressées doivent pouvoir prouver qu'elles disposent des moyens financiers et techniques pour réaliser effectivement l'exploitation forestière. Dès que l'accréditation d'exploitation forestière est acquise, l'entrepreneur peut demander les droits d'exploitation.

---

<sup>18</sup> MINEF = Ministère de l'Environnement et des Forêts

<sup>19</sup> ONADEF = L'Office National de Développement Forestier

<sup>20</sup> Pour une explication plus détaillée de la nouvelle législation forestière au Cameroun, voir : Enviro-Protect, 1997; et Ekoko 1997

<sup>21</sup> La loi forestière (N° 94/01)

<sup>22</sup> Loi N°95/531/PM d'août 1995

Le MINEF peut octroyer deux types d'autorisations d'exploitation :

#### ■ Concessions

Les concessions de coupe peuvent être octroyées aux Camerounais et aux étrangers pour une période reconductible de 15 ans. Elles concernent souvent de grandes zones forestières (jusqu'à 200.000 ha) dans une zone de "*forêts permanentes*". Le propriétaire est obligé d'établir un plan de gestion pour les trois premières années d'exploitation. Durant les trois premières années, chaque exploitant doit réaliser un plan d'aménagement durable dans chaque concession : l'article 3 alinéa 6 du décret 95/531 définit une forêt d'exploitation comme "*un périmètre destiné à la production soutenue et durable de bois d'oeuvre, de service ou de tout autre produit forestier*". Ces dispositions ont pour but d'aller à l'encontre des actuelles pratiques d'exploitation à outrance.

#### ■ Ventes de coupes

Il s'agit de zones forestières relativement réduites (pas plus de 2500 ha) où un volume spécifique de bois peut être abattu. Ces ventes de coupes ne peuvent être accordées en principe qu'à des Camerounais. Théoriquement, il est plus facile pour la population locale d'acquiescer des droits d'exploitation que pour les étrangers. En pratique, les entreprises étrangères négocient souvent avec les propriétaires locaux de ces ventes de coupes pour reprendre l'abattage à leur compte. Dans le cadre de telles licences de gré à gré, le concessionnaire local met contre paiement sa forêt à disposition d'un exploitant étranger. C'est le système de l'affermage. Le propriétaire local conclut alors un contrat de collaboration avec l'entreprise étrangère qui dispose de moyens financiers plus importants et d'un vaste parc de machines. Ces pratiques sont beaucoup plus courantes depuis quelques années. Les ventes de coupes doivent satisfaire à des conditions moins strictes que les concessions. Ces exploitations sont généralement assez peu contrôlées et c'est souvent dans ces zones que la gestion forestière est la moins efficace.

Les deux types d'autorisations d'exploitation sont obtenues après appel d'offres public.

Cinq ans après sa promulgation, la nouvelle législation forestière est toujours en première phase d'exécution. Il a fallu attendre août 1995 avant que les décrets d'exécution ne soient approuvés et la zonification devant définir le planning de l'utilisation des sols n'a été approuvée par le Premier Ministre qu'en 1996. Entre-temps, les concessions octroyées auparavant ne sont plus valables suite à l'introduction de la nouvelle loi et un grand nombre de forêts d'exploitation (divisées en Unités Forestières d'Aménagement, UFA) ont été redistribuées par adjudication. En octobre 1997, les autorités ont attribué les 25 premières UFA pour un total de 2.019.000 hectares<sup>23</sup>. Parmi ces UFA (1.080.000 ha), 10 sont des concessions dans les "*forêts frontalières*" de l'Ouest du Cameroun.

Malgré la confusion inhérente à cette phase de transition, les autorités ont essayé quand même de maintenir opérationnelles les activités d'exploitation forestière, surtout en octroyant de nouvelles "*ventes de coupe*" et en autorisant les entreprises titulaires de "*licences d'exploitation*"<sup>24</sup> (antérieures à 1994) à continuer à exploiter ces forêts jusqu'à l'expiration de l'autorisation. Durant cette phase de transition, des "*ventes de coupes*" ont également été octroyées à des étrangers [Eba'a Atyi, p. 5].

---

<sup>23</sup> Il faut remarquer ici qu'au moins cinq UFA ont été accordées "*à titre exceptionnel*" aux entreprises françaises CFC et CORON pour une superficie totale de 197.000 hectares dans le District Boumba Ngoko (Province de l'est) et 137.000 hectares dans la Province du Centre. La légalité de certaines nouvelles concessions est discutée parce que la procédure prescrite n'a pas été respectée.

<sup>24</sup> Les licences d'exploitation constituaient une forme de droits d'exploitation accordés du temps de l'ancienne législation. Il s'agissait de droits d'exploitation portant sur un territoire de 10.000 à 15.000 hectares pour une période de 5 ans. Chaque licence était divisée en "*assiettes de coupe*" de 2500 ha. L'exploitant forestier nécessitait chaque année une nouvelle autorisation pour exploiter certaines "*assiettes de coupe*" dans le cadre de sa licence.

### **Interdiction d'exporter les espèces d'arbres non transformées**

L'une des dispositions les moins respectées de la nouvelle loi est l'interdiction, à partir de janvier 1999, d'exporter les grumes. Cette interdiction a été provisoirement ajournée jusqu'à la fin de l'année fiscale 1998/1999 (juin 1999) car la capacité de transformation du pays n'est toujours pas suffisante. La définition des essences de bois sur lesquelles cette interdiction d'exportation portera et les exceptions autorisées ont fait l'objet d'un débat animé [Associated Press, 6 janvier 1999]. Finalement, le gouvernement camerounais a décidé de continuer à exporter des grumes de certaines espèces forestières, qui sont évidemment les plus demandées sur le marché.

Les effets écologiques et économiques de cette mesure sont également divers. Le gouvernement a proclamé cette interdiction d'exportation tout d'abord pour stimuler l'industrie nationale de la transformation du bois [Financial Times, 31/03/99]. Le fait que la pression qui pèse sur les forêts équatoriales soit ainsi diminuée n'est pas certain. Certains craignent que les scieries locales du Cameroun soient trop productives dans quelques années et que cette surcapacité augmente encore la pression sur les forêts. Les analystes reconnaissent que les pertes de revenus à court terme (taxes à l'exportation) provoquées par cette mesure ne pèsent pas face aux avantages (emplois et revenus dans le pays) à long terme [Timber & Wood Products International 03-10 avril 1999, p.20].

Même si cette interdiction entre en vigueur à partir de juin 99, les grumes seront embarquées au port de Douala. Le Cameroun est en effet de plus en plus un pays de transit pour le bois de République Centrafricaine et du Congo-Brazzaville. Reste à savoir si les autorités camerounaises voudront et pourront établir une distinction claire entre l'exportation de grumes des pays voisins et l'exportation (illégal) de troncs du Cameroun.

### **La foresterie communautaire**

La création d'un cadre légal pour la foresterie communautaire constitue une amélioration potentielle dans la nouvelle législation forestière de 1994. Les communautés locales du Cameroun ont à présent légalement le droit d'acquérir des forêts et de les gérer [Nde 1997]<sup>25</sup>. Elles peuvent à cet effet signer un contrat avec les autorités locales et faire une demande de plan de gestion auprès du Ministère de la Forêt. Le Ministère offre une assistance technique gratuite à la communauté. Les communautés villageoises doivent s'organiser pour ce faire en entités officiellement reconnues. La population rurale a en effet peu d'expérience des processus décisionnels démocratiques et dans la mise au point des structures pouvant répercuter de manière honnête sur la communauté les bénéfices ou avantages des opérations forestières [Enviro-Protect, p. 30]. La législation est en vigueur depuis 5 ans, mais aucun projet de foresterie communautaire n'a encore été réalisé.

Bien que la stimulation de la foresterie communautaire soit une bonne chose en soi, les groupes environnementaux locaux évoquent également les dangers et les limitations de ces nouvelles dispositions<sup>26</sup>. Ils considèrent que l'initiative ne produira pas les effets escomptés si la foresterie communautaire n'est autorisée que dans les "*forêts non permanentes*". De cette manière, les "*forêts communautaires*" ne remplaceront jamais les concessions de coupe. La foresterie communautaire est tolérée surtout le long des routes, dans les zones normalement destinées à l'habitat et à l'agriculture. Des droits de propriété généraux pèsent souvent sur ces régions forestières, de sorte que les négociations relatives à la gestion forestière par la communauté peuvent induire des conflits. La gestion d'une région forestière par une communauté villageoise est limitée à un maximum de 5000 hectares. Les dispositions légales sont telles que les Pygmées Bakas ne peuvent pas en bénéficier : ils vivent majoritairement dans des régions cataloguées comme des "*forêts permanentes*". Leur mode de vie nécessite en outre une forêt qui dépasse largement 5000 ha.

### **Nouvelle législation : une amélioration en vue ?**

Il n'est pas évident que la nouvelle législation permette une exploitation forestière plus raisonnable. Certains pensent que l'annonce du gouvernement camerounais d'interdire l'exportation des grumes à partir de juin 1999 et d'imposer des plans de gestion plus stricts pour les nouvelles concessions aura pour conséquence que les grands exploitants forestiers vont

---

<sup>25</sup> Fixé par la loi N°94/01 du 20 janvier 1994.

<sup>26</sup> Nguiffo 1999.

abattre à un rythme accéléré les espèces d'arbres de qualité dans les forêts équatoriales primaires [Klein & Vander Wal p. 112].

Il se peut également que les exploitants forestiers étrangers soient moins enclins à acquérir eux-mêmes de nouvelles concessions, mais qu'ils achètent par contre de plus en plus de bois aux ventes de coupes des exploitants camerounais. En outre, l'intention des autorités locales d'appliquer effectivement sur le terrain une législation forestière plus stricte semble douteuse. La réforme de la foresterie a été imposée dans une grande mesure aux autorités locales par la Banque Mondiale et ne bénéficie donc pas d'un soutien enthousiaste.

## **L'ABATTAGE INDUSTRIEL AU CAMEROUN : UNE EXPLOITATION ABUSIVE**

Aucune exploitation forestière du Cameroun ne satisfait pour l'instant à la définition minimale de durabilité, à savoir la réalisation d'une récolte de bois durable. Une étude de trois opérations de coupe au Cameroun (réalisée à la demande du Fonds Mondial pour la Nature et citée dans Rice et Counsell 1993) a conclu qu'aucune entreprise étudiée ne satisfaisait aux critères minimaux pour bénéficier de l'appellation "*durable*". Il s'agissait des entreprises Danzer, Wijma et Alpi. Rice et Counsell citent ce rapport confidentiel, stipulant que "*la cartographie est insuffisante, en conséquence l'aménagement de routes a considérablement nui à l'environnement, des layons plus nombreux que nécessaire ont été aménagés, trop de semis ont été détruits et le couvert végétal a été fort endommagé; il y a trop de déchets, tant dans les forêts que dans les scieries*". Il a également été constaté que deux des trois entreprises ont eu régulièrement des problèmes avec les scieries qu'elles avaient construites, de sorte qu'elles ne pouvaient pas satisfaire la demande de bois. Elles achetaient ainsi le bois à des tiers, souvent issus d'opérations de coupes camerounaises où la gestion forestière est très mauvaise et non contrôlée. Rice et Counsell (1993) remarquent également que, dans la concession Wyjma, en moyenne 14,2 % (avec des pointes de 70 %) de la zone exploitée sont gravement endommagés par une planification peu soignée et que l'aménagement des routes s'effectue sur base de la distance la plus courte entre deux points, sans tenir compte des caractéristiques spécifiques de l'écosystème forestier.

L'exploitation abusive est d'ailleurs favorisée au Cameroun par la politique forestière proprement dite (cycles de coupe trop courts, pas de contrôles). La nouvelle législation forestière tente de remédier à cette situation.

### **Coupe sélective**

Les entreprises forestières européennes jouent un rôle essentiel dans la dégradation ou la destruction finale des forêts au Cameroun. En raison des coûts de transport élevés du bois et des exigences spécifiques posées par le marché européen, les entreprises forestières européennes souhaitent, dans les nouvelles régions forestières, couper uniquement les espèces forestières de très bonne qualité (et donc les plus chères). Il ne s'agit que de quelques arbres par hectare<sup>27</sup>. Cette coupe sélective a diverses conséquences négatives. Elle induit directement une surexploitation d'un nombre limité d'espèces d'arbres. En second lieu, elle ouvre la voie à l'abattage pour des marchés moins exigeants, ce qui implique souvent une seconde ou troisième et même une quatrième coupe dans la région déjà exploitée.

Environ 2/3 des forêts du Cameroun ont été exploitées au moins une fois, mais diverses régions forestières le long de la côte ont été déjà exploitées de trois à quatre fois au cours de ce siècle. Environ un tiers de toute la déforestation au Cameroun concerne des régions ayant déjà fait l'objet d'une coupe sélective. D'après une récente étude réalisée pour le compte de la Commission Européenne [Achard et al, 1998], de grandes parties du Cameroun sont déboisées selon les mêmes mécanismes que ceux qui sont appliqués au Ghana, au Nigeria et en Côte d'Ivoire. Sur base de photos prises par satellite, le programme TREES de l'UE a détecté au Cameroun des zones particulièrement menacées de déboisement complet. L'étude met en exergue un modèle récurrent : l'abattage industriel dégrade la forêt et la rend accessible à l'aménagement d'un réseau routier primaire et secondaire. Suite à la demande croissante de produits forestiers de la part des villes (viande de brousse, manioc, bananes...) de plus en plus de gens se fixent dans les forêts pour commercialiser ces produits forestiers. Une part croissante de forêt primaire est ainsi colonisée [Kiekens J.P. 1999 in Timber & Wood Products International].

Souvent, les exploitants européens utilisent l'argument de la sélectivité de la coupe pour prouver qu'ils ne sont pas responsables du déboisement au Cameroun. Ils isolent le fait qu'ils laissent intacts de très nombreux arbres, sans mentionner ce qui arrive ensuite à la forêt. Ils passent également sous silence le fait que la coupe sélective implique une pression trop lourde sur certaines essences spécifiques. Certaines d'entre elles se régénèrent très lentement, ce qui n'est pas compatible avec les cycles de coupe courts appliqués au Cameroun. Quelques espèces d'arbres

---

<sup>27</sup> Avec une production moyenne de bois d'environ 5 à 10 m<sup>3</sup> par hectare.

exploitées à grande échelle au Cameroun figurent déjà sur la liste des espèces menacées du World Conservation Monitoring Centre.

La coupe sélective n'implique donc pas dans le contexte africain que la forêt soit gérée de manière écologique. Le mode d'exploitation actuel s'apparente à une exploitation de type minier : l'exploitation s'effectue sans plan de gestion strict<sup>28</sup>. La limitation des dégâts résiduels que l'exploitation occasionne dans le reste de la forêt ne préoccupe que très peu les exploitants forestiers.

### **Gaspillage**

L'exploitation forestière et la transformation du bois s'effectuent au Cameroun dans un contexte de grand gaspillage :

- D'après les évaluations, l'aménagement des routes détruit 2% de la forêt. Les arbres abattus à cette occasion pourrissent dans la forêt.
- Les routes sont souvent aménagées de manière peu judicieuse. Parfois, des tronçons très long sont réalisés (et de grandes parties de forêt ainsi détruites) pour l'exploitation d'un seul arbre.
- Une grande partie de l'arbre abattu (houppier, branches latérales, contreforts) est abandonnée dans la forêt. Les exploitants ne s'intéressent qu'à la meilleure partie du tronc.
- L'abattage irréfléchi et le débardage des arbres abîment ou détruisent d'autres arbres et arbustes de la forêt.
- Certains troncs abattus n'arrivent jamais jusqu'à la scierie, notamment quand l'arbre a été abattu par erreur (pas de valeur commerciale). Lors du transport, de nombreux troncs se perdent parce qu'ils ont été chargés trop hâtivement sur les grumiers. Le plus souvent, il n'est pas rentable de récupérer les troncs perdus en cours de route : il suffit d'abattre quelques arbres de plus par la suite.
- Une scierie camerounaise moyenne a un rendement très faible : entre 25 et 35%. Ainsi, 65 à 75% du bois sont perdus.
- En fonction des exigences spécifiques de l'utilisateur final, le bois est parfois transformé une seconde fois, ce qui produit encore plus de déchets de bois.

Bien que ce gaspillage n'ait jamais été quantifié de manière systématique au Cameroun, l'énumération ci-dessus indique clairement que les dégâts occasionnés dans la forêt sont bien trop élevés, proportionnellement aux volumes de bois commercialisés. Ces dégâts primaires sont complétés par les effets secondaires négatifs (colonisation de la population locale, braconnage) de l'exploitation forestière dans les forêts primaires.

### **Foresterie au Cameroun : abattre jusqu'au dernier arbre**

Comme le volume par hectare d'arbres abattus est très faible, de nouvelles zones forestières sont sans cesse exploitées. De nombreuses routes au Cameroun sont aménagées principalement pour l'exploitation du bois. L'aménagement de routes dans les forêts équatoriales primaires induit une réaction en chaîne de dégradation de plus en plus importante dans la forêt. Le lien direct entre l'aménagement des routes dans la forêt équatoriale et l'augmentation du braconnage industriel a également été étudié en détail au Cameroun.

Le fait que peu d'efforts soient engagés pour organiser une récolte de bois permanente à long terme dans une seule zone forestière est le principal indicateur de l'exploitation abusive pratiquée au Cameroun. Dès que les espèces intéressantes ont été totalement abattues dans une concession, l'exploitant forestier déménage dans une nouvelle zone forestière primaire. L'industrie camerounaise du bois se déplace en direction de l'est. Les forêts du sud-ouest du Cameroun (la province méridionale) ont été surexploitées pendant des années par les entreprises forestières et sont en train de perdre en intérêt.

Le Cameroun est pour l'instant l'un des principaux producteurs de bois tropical au monde. Mais la production de bois ne pourra pas se poursuivre au rythme actuel. Les premiers signes d'épuisement sont déjà visibles au Cameroun. Les réserves de bois des forêts de la côte Ouest et du centre du Cameroun sont en grande partie épuisées. Les concessionnaires européens déplacent leurs opérations de coupe de plus en plus vers l'intérieur des terres. Certaines essences de bois fort demandées deviennent rares au Cameroun. C'est par exemple le cas de l'afrormosia, pour lesquels la SGS constate que des arbres dont le diamètre est inférieur à la norme autorisée sont abattus de plus en plus fréquemment.

---

<sup>28</sup> Conformément à la nouvelle législation forestière, un plan de gestion devra être introduit pour toute nouvelle concession de coupe.

Le Cameroun sera le prochain pays dont les réserves de bois seront totalement épuisées dans les années qui viennent et ce, sans que le pays ne bénéficie d'un développement économique (comme au Nigeria, aux Philippines...). Quand tout l'est du Cameroun sera déboisé, les exploitants s'intéresseront aux réserves forestières encore disponibles en République Centrafricaine et au Congo Brazzaville.

Rien n'indique que la nouvelle législation mettra rapidement un terme à l'exploitation abusive. La nouvelle politique forestière est bien trop axée sur l'accroissement de la production de bois. L'absence de contrôles sur le terrain et la corruption largement répandue entravent l'application correcte de la nouvelle loi forestière.

De nouvelles menaces complémentaires se présentent en outre : suite à l'augmentation de la demande de bois pour le marché asiatique (depuis la fin des années 80), les compagnies asiatiques s'établissent dans le pays. Les entreprises européennes se mettent à abattre plus intensivement en fonction du marché asiatique.

# TENDANCES DE LA FORESTERIE AU CAMEROUN

## Croissance rapide du commerce du bois au Cameroun

La coupe au Cameroun est en plein développement depuis la fin des années 60. Le premier stimulant important date des années 70, quand le réseau ferroviaire a été prolongé jusqu'à l'est du Cameroun. Des forêts équatoriales impénétrables sont ainsi devenues accessibles et les coûts des transports se sont considérablement réduits. C'est à cette période que de nombreuses entreprises européennes ont étendu leurs activités ou ont quitté les zones déboisées d'Afrique de l'Ouest pour venir au Cameroun. Actuellement l'est du Cameroun possède un réseau routier relativement étendu, spécialement aménagé pour l'industrie du bois. De grandes quantités de bois de cette région peuvent à présent être aisément transportées par route ou par chemin de fer vers le port de Douala.

Ces 10 dernières années, la demande de bois camerounais a fortement augmenté et ce pour trois raisons :

- l'épuisement progressif des réserves forestières d'Afrique de l'Ouest (Nigeria, Ghana, Côte d'Ivoire...);
- une volonté très nette des autorités d'intensifier l'abattage industriel;
- la dévaluation du Franc CFA en 1994.

Le gouvernement du Cameroun a déclaré à plusieurs reprises vouloir faire du pays le plus grand producteur de bois d'Afrique pour l'an 2000, une intention qui, du point de vue de la durabilité, est considérée comme totalement irréaliste par une étude de l'ITTO (Organisation Internationale des Bois Tropicaux) [Poore D. et al, 1989]. Le plan national d'action pour le développement de la foresterie que le Cameroun a établi sous la pression de la Banque Mondiale prévoit une production de bois de 4 millions de m<sup>3</sup> en l'an 2000 [Colchester et al, p. 44]. Ce plan forestier national a été fortement critiqué dans une étude menée pour le compte du Fonds Mondial pour la Nature qui a conclu que le plan d'action stimulait plutôt la surexploitation que la foresterie durable [Jeanrenaud J.P. (1990)].

Au début des années 90, le Cameroun était le septième exportateur de bois tropical dur du monde et le troisième producteur africain, après la Côte d'Ivoire et le Liberia [WCMC - 1991]. Depuis, le Cameroun et le Gabon ont rattrapé la Côte d'Ivoire et le Liberia au rang des pays exportateurs de bois dur tropical.

**Tableau : ABATTAGE INDUSTRIEL EN AFRIQUE CENTRALE (en 1000m<sup>3</sup>)**

	Production totale	Exportation de grumes	Exportation de débités	Exportation Placage & triplex
<b>Cameroun</b>	2700	1100	200	40
<b>Gabon</b>	2600	2300	10	30
<b>Côte d'Ivoire</b>	2200	180	550	160
<b>Ghana</b>	1050	-	320	64
<b>Congo-Brazzaville</b>	700	500	25	35
<b>Congo (ex-Zaï re)</b>	300	100	40	10

[ITTO données 1996, revue annuelle et évaluation de la situation du marché mondial des bois tropicaux].

La production de bois a fortement augmenté au Cameroun : elle est passée de 1 million de m<sup>3</sup> en 1975 à près de 3 millions de m<sup>3</sup> à la fin des années 90. Quelque 57% de la production totale de bois au Cameroun viennent de la province orientale et l'importance de cette région va augmenter encore ces prochaines années suite à l'épuisement des forêts équatoriales dans l'Ouest du Cameroun ("*la Province du Sud*"). Presque tout le bois de l'est du Cameroun est destiné à l'exportation : c'est en effet dans cette région que sont abattus les arbres de meilleure qualité.

**Tableau : Exportation des produits du bois au départ du port du Cameroun pour l'année 95-96 [CIFOR 1998/Eba'a Atyi, p. 10]**

Port	Grumes (en m <sup>3</sup> )	Débités (en m <sup>3</sup> )	Triplex & Placage	Total
Douala	1.155.791	207.959		
Campo	53.081	13.736		
Kribi	24.693	14.645		
Limbe	20.842	0		
Total	1.254.407	236.340	35.000	1.525.747
Total en EG <sup>29</sup>	1.254.407	675.255	54.950	1.984.612

Plus de 90 % des exportations de bois passent par Douala. L'exportation qui s'effectue via les trois autres ports est bien moins soigneusement contrôlée et on peut donc affirmer que les chiffres sont sous-estimés.

Environ 30 % du bois récolté au Cameroun sont destinés à la consommation locale. On estime ce volume à quelque 821.320 m<sup>3</sup><sup>30</sup> par an. Une partie du bois destiné théoriquement à la consommation locale est en fait exportée illégalement vers les pays voisins, le Nigeria et le Tchad.

La production annuelle de bois CONTROLÉE est ainsi estimée à 2,8 millions de mètres cubes (chiffres pour l'année fiscale 96-97).

Il est difficile d'estimer les volumes de bois illégaux [Eba'a Atyu/CIFOR, p.11].

#### **Importance croissante du commerce du bois pour l'économie nationale**

Au cours de l'année fiscale 1995/1996, l'exportation du bois a rapporté 320 millions de dollars US à l'Etat [Eba'a Atyi/CIFOR, p 12] soit près de 20 % de tous les revenus d'exportation. La contribution de la foresterie au Produit National Brut a été estimée à 6,7 %<sup>31</sup> en 1996. L'importance relative et absolue du commerce du bois pour l'économie nationale connaît une croissance très nette ces dernières années.

Le Ministère de la Forêt estime qu'environ 45.000 personnes travaillent dans la foresterie, dont 22.000 officiellement enregistrées et les autres de manière informelle. Il s'agit surtout d'emplois peu qualifiés et temporaires. Dès que l'exploitation forestière se termine dans une certaine région, la compagnie déménage et engage de nouvelles personnes. Les entreprises étrangères réservent les emplois les mieux payés aux travailleurs étrangers.

Bien que l'intérêt de l'industrie du bois soit considérable, il n'est absolument pas prouvé que l'expansion de l'industrie du bois dans l'est du Cameroun ait induit une amélioration des conditions de vie de la population locale. L'étude des effets secondaires de l'abattage et de l'impact sur la population locale n'a jamais été réalisée au Cameroun.

<sup>29</sup> Avec un coefficient de transformation de 35% pour les débités et de 57% pour le triplex.

<sup>30</sup> En équivalent grumes.

<sup>31</sup> La contribution réelle du secteur du bois à l'économie nationale est encore sensiblement plus élevée car ces chiffres ne concernent que l'exploitation forestière proprement dite et que les emplois et revenus de l'industrie de transformation du bois n'entrent pas en ligne de compte.

### **La dévaluation stimule la déforestation**

La dévaluation du FCFA en 1994 a augmenté la pression sur les forêts équatoriales. Après la dévaluation, les revenus de l'exportation du bois ont doublé tandis que les coûts de production de la foresterie n'ont augmenté que de 34% [CIFOR, p. 19]. Le bois du Cameroun est soudainement devenu beaucoup plus concurrentiel sur le marché mondial et les marges bénéficiaires pour les produits d'exportation ont sensiblement augmenté.

L'augmentation de la production du bois s'est considérablement accélérée après la dévaluation de 94 : durant l'année fiscale 94-95, la production de bois a augmenté de 34% par rapport à l'année précédente. Les années suivantes également, la récolte du bois a continué à croître [CIFOR, p. 17]. Outre la production du bois, l'intensité de l'abattage par hectare a également augmenté. Certaines essences de bois, dont l'exploitation ne semblait pas intéressante auparavant, ont également été abattues à partir de 1994.

Un an après la dévaluation, l'exportation des produits du bois avait augmenté de 80 % ! Le nombre d'entreprises forestières est passé au cours de cette période de 194 (1994) à 351 (1995). Le monde des affaires a marqué le plus grand intérêt pour l'exploitation forestière. Mais l'intérêt des investisseurs étrangers a également fortement augmenté après 1994. L'importance des activités malaises et thaïlandaises dans la foresterie camerounaise est particulièrement frappante.

### **Cameroun : une plaque tournante pour le commerce du bois d'Afrique centrale**

Une seconde route de transport pour les plus belles essences de bois de l'est du Cameroun partait de Pointe-Noire, au Congo-Brazzaville, et passait par les fleuves Sangha et Congo. Depuis la guerre au Congo-Brazzaville, cette route est hors d'usage et on constate à présent un mouvement inverse : les entreprises qui abattent au Congo transportent à présent les troncs via l'est du Cameroun vers le port de Douala. Durant notre visite dans l'est du Cameroun, nous avons vu de nombreux camions de l'entreprise CIB<sup>32</sup> transportant du bois vers Douala. Le bois coupé en Afrique Centrale est également transporté vers Douala via l'est du Cameroun.

### **Un commerce dominé par les entreprises étrangères**

Actuellement, quelque 220 entreprises forestières sont actives au Cameroun [chiffres pour 1996 in Cifor 1998, p. 5]. Mais, comme en Afrique de l'Ouest, le commerce du bois au Cameroun est dominé par les entreprises étrangères. Un petit nombre d'entreprises européennes y contrôle plus de 60% de tout l'abattage et la transformation du bois au Cameroun ainsi qu'environ 3/4 de toutes les exportations de bois [C.E.D. - 1999]<sup>33</sup>.

Les entreprises françaises dominent la filière forêt-bois au Cameroun. Il s'agit des groupes français : Rougier, Rivaud, Thanry, Becob et Bolloré. Des entreprises italiennes, grecques, néerlandaises et belges y sont également actives, ainsi que des libanaises. Elles contrôlent semble-t-il également une grosse partie du secteur du transport du bois.

La plupart des grumes (troncs non écorcés) est exportée pour la transformation en Europe. En 1999, l'exportation des grumes non écorcées sera interdite. Si cette interdiction est effectivement respectée, seuls les débités seront encore exportés. On remarque déjà que l'importance relative de l'exportation de débités est en train d'augmenter au détriment des grumes.

---

<sup>32</sup> CIB = Congolaise Industrielles des Bois.

<sup>33</sup> Une étude Greenpeace plus détaillée de la structure du capital des groupes susmentionnés, de leurs opérations au Cameroun et de leurs liens directs et indirects avec les entreprises forestières camerounaises est en cours de préparation.

## PRINCIPALES ENTREPRISES FORESTIERES DU CAMEROUN

- **Pasquet** (France) via PALLISCO
- **Rivaud** (France) via EFC [Entreprise Forestière Camerounaise et La Forestière de Campo]
- **Rougier** (France) via SFID [Société Forestière et Industrielle de la Doumé]. Une partie du capital de Rougier est aux mains de Jean-Christophe Mitterrand, le fils de l'ancien Président. Une partie de SFID appartient à **Dassy** (Italie)
- **Bolloré** (France) via SIBAF [Société Industrielle des Bois Africains] et SCAC.
- **Thanry** (France) via SEBC [Société d'Exploitation des Bois du Cameroun], SAB [Société Africaine des Bois] & CFC [Compagnie Forestière du Cameroun]
- **Decolvenaere** (Belgique) via SFIL [Société Forestière et Industrielle de la Lokoundje] et SOTREF [Société Tropicale d'Exploitation Forestière du Cameroun]
- **Feldmeyer** (Allemagne) via CIFOA [Compagnie Industrielle et Forestière de l'Ouest Africain]
- **Alpi** (Italie) via ALPICAM a récemment repris Grumcam [Grumes de Cameroun] de l'entreprise allemande Danzer)
- **Itallegno** (Italie) via ECAM [Compagnie d'Exploitation Industrielle des Bois du Cameroun]
- **Reysir** (Italie) via COCAM [Les Contreplaqués du Cameroun]
- **Vasto-Legne** (Italie) via SEFAC [Société d'Exploitation Forestière et Agricole du Cameroun]
- **Wyjma** (Pays-Bas)

[Dudley 1995, p.74 et Greenpeace International (en prép.)]

### La nouvelle menace : l'influence asiatique

La demande accrue de bois en Asie induit une importante stimulation de l'abattage industriel au Cameroun. Au début des années 90, l'exportation des grumes vers le Sud-Est asiatique a connu une rapide croissance, surtout vers Taïwan, la Thaïlande et les Philippines. Cette exportation a été effectuée partiellement par les entreprises européennes, mais de plus en plus par des entreprises nouvellement créées. Il est apparu peu à peu que derrière ces sociétés se cachaient des entreprises malaises et thaïlandaises qui, via des joint ventures avec des sociétés camerounaises, ont acquis des concessions de coupe dans l'ouest du Cameroun [Sizer & Plouvier en prép].

Il ne semble pas encore que des entreprises asiatiques aient acquis des concessions de coupe dans les *forêts frontières* des provinces orientales du Cameroun. Mais cela pourrait changer rapidement si les entreprises européennes se déplacent également des zones forestières qu'elles abattent pour l'instant de façon sélective. Une nouvelle expansion des activités asiatiques dans cette région est aujourd'hui temporairement retardée par la crise économique en Asie et la demande réduite en bois qui en résulte.

Les entreprises européennes ne sont pas les seules à avoir acquis un très grand nombre de concessions dans la province orientale du Cameroun. Des entrepreneurs locaux qui ne bénéficient d'aucune expérience en matière de foresterie industrielle ont également acquis des concessions. Certains d'entre eux ont l'intention manifeste de faire gérer leurs

concessions par d'autres entreprises et on craint que, par ce biais, les entreprises asiatiques exercent une grande influence sur les "*forêts frontières*" de la province orientale. Les activités des entreprises forestières asiatiques en dehors des "*forêts frontières*" de l'est sont à peine contrôlées. Ceci s'explique en premier lieu par le fait qu'elles travaillent par le biais de contrats de gré à gré à peine contrôlés par le Ministère de la Forêt. En outre, la majeure partie du bois de cette région est transportée via le port privé à Limbe qui n'est pas contrôlé par le programme SGS Logtrack.

Les activités croissantes des entreprises asiatiques en Afrique Centrale constituent une menace supplémentaire pour les forêts équatoriales du bassin du Congo. Il s'agit souvent de multinationales asiatiques (surtout malaises) qui ont une très mauvaise réputation en matière de gestion forestière. Ce sont ces mêmes entreprises qui, dans leur propre pays (ex. Sarawak, est de la Malaisie), ont détruit des espaces entiers de forêt équatoriale et créé d'énormes conflits sociaux avec la population locale (les Penan). A présent que les réserves de bois deviennent plus rares dans leur propre pays, les entreprises recherchent de nouvelles réserves de bois bon marché dans des pays où la forêt puisse être exploitée sans trop de contrôles de la part des autorités. L'expansion des entreprises forestières asiatiques ne se limite d'ailleurs pas à l'Afrique Centrale. En Amazonie, en Papouasie Nouvelle-Guinée et dans les îles Salomon, leurs activités se développent également rapidement [World Rainforest Movement & Forest Monitor, 1998].

En comparaison avec le marché européen, le marché asiatique est moins difficile : il accepte plus d'espèces de bois de qualité moindre<sup>34</sup>. Des volumes plus importants par hectare sont ainsi coupés, de même que des arbres de diamètre plus petit. Certains exploitants abattent jusqu'à 25 à 40 m<sup>3</sup> par hectare ou plus encore. Les sociétés asiatiques abattent souvent des arbres dans les forêts précédemment exploitées. Les meilleurs troncs sont alors vendus aux scieries européennes et le reste part sur les marchés locaux et asiatiques. Après une telle exploitation intensive, ces zones forestières perdent rapidement toute leur valeur économique pour le commerce du bois et il est fort probable qu'elles seront transformées en plantations d'espèces destinées à l'exportation. De nombreuses entreprises asiatiques apportent en plus leurs propres travailleurs, de sorte que l'emploi est extrêmement minime pour la population locale.

Les entreprises forestières européennes dénoncent volontiers les méthodes destructives appliquées par les exploitants asiatiques pour faire oublier leur mauvaise gestion dans leurs propres concessions. Le plus souvent, elles oublient de dire qu'elles pratiquent un commerce intense avec ces mêmes exploitants asiatiques.

---

<sup>34</sup> Plus de 40 essences de bois du Cameroun sont couramment vendues sur le marché asiatique.

# **LES PRATIQUES ILLEGALES ET LA CORRUPTION** **CONSTITUENT LA REGLE**

La corruption largement répandue et les rares contrôles sur le terrain favorisent les activités illégales dans la foresterie. C'est un grave problème pour les autorités camerounaises car il génère d'importantes pertes de revenus. Ces pratiques constituent en même temps un grand obstacle pour le passage à des méthodes de foresterie durable. Le respect strict de la législation dans de telles circonstances est considéré comme un désavantage concurrentiel. Et il ne semble malheureusement pas que la situation soit près de changer : la corruption a encore augmenté au Cameroun dans les années 90.<sup>35</sup>

Les activités illégales se divisent en deux grandes catégories :

## 1. Coupe illégale

- Coupe en dehors de limites de la zone d'exploitation autorisée.
- Coupe sans autorisation (souvent par la population locale).
- Sous-traitance de l'exploitation de coupe.
- Coupe d'arbres dont le diamètre est inférieur à la norme autorisée (les exploitants prétendent dans ce cas qu'il s'agit de la partie supérieure d'un gros tronc, trop grand pour être transporté en un seul morceau sur le camion).
- Non respect des restrictions locales (ex. coupe de moabis dans un rayon de 5 km d'un village).

## 2. Fausses déclarations

- Les fausses déclarations de production de bois sont considérées comme la principale activité illégale dans l'industrie du bois au Cameroun. A cause de ces pratiques, la perte de revenus pour l'Etat est énorme. En 1992-1993, le volume de bois non déclaré a été estimé à 1/3 de la production totale (sur base de l'enquête réalisée par les Amis de la Terre dans la province de l'est du Cameroun) [Ngoufo R. p.38].
- Faux inventaire du volume du bois dans la concession : le volume du bois est sciemment surestimé, ce qui permet la récolte d'un volume supérieur dans la concession.

Outre les irrégularités précitées, la récupération illégale du bois saisi est également une pratique fréquente.

### **Les contrôles approfondis sur le terrain sont rares**

Les services publics manquent de main-d'oeuvre et les contrôleurs ne disposent souvent pas de moyens de transport, alors que les concessions se situent dans le sud-est à des centaines de kilomètres de la capitale, parfois loin des villages. Pour les contrôles sur le terrain, les fonctionnaires dépendent souvent des camions des entreprises forestières, qui les emmènent elles-mêmes dans leurs concessions, ce qui ne favorise pas l'indépendance des contrôles. Si les contrôleurs osent verbaliser sur place, on les empêche de revenir avec les grumiers. Les contrôleurs sont mal payés et ne sont pas armés, ce qui fait qu'ils impressionnent fort peu l'industrie du bois.

Dans de telles circonstances, il n'est guère étonnant que certains fonctionnaires ne soient pas motivés pour effectuer des contrôles stricts .

---

<sup>35</sup> Dans le dernier rapport de l'institut de recherche "*Transparency International*", le Cameroun se voit attribuer le titre fort douteux de «pays le plus corrompu au monde » (cf. notamment Tchomba, 1998, p.80).

### **Les autorités n'ont aucune prise sur le commerce du bois**

La portée précise des activités illégales en foresterie n'est pas connue. Le manque de contrôle et la corruption répandue laissent supposer qu'il s'agit d'activités très fréquentes. L'enquête réalisée pour le compte de Friends of the Earth<sup>36</sup> est la première et la seule tentative pour définir l'importance des activités illégales dans l'industrie du bois. La plupart des informations de ce chapitre sont donc basées sur ce rapport.

Les infractions sont monnaie courante, comme le prouvent les nombreuses condamnations d'entreprises forestières pour activités illégales, malgré la rareté des contrôles. Ces condamnations sont souvent suivies d'une transaction financière de l'entreprise en contravention en faveur des autorités, sans que l'entreprise soit verbalisée (et que la contravention soit officiellement enregistrée). Parfois, les entreprises forestières paient annuellement une somme forfaitaire servant à compenser les pertes de revenus dus à la fraude et aux amendes impayées. Ces méthodes favorisent bien entendu les infractions à la législation [Agir Ici, p. 27].

Pour mettre un terme à l'abattage illégal, il faut intensifier les contrôles sur le terrain. Les fonctionnaires doivent bénéficier d'une formation adéquate et être correctement payés. Ils doivent pouvoir disposer des moyens logistiques nécessaires pour effectuer sur le terrain des contrôles en toute indépendance. Les procédures d'embauche de ces contrôleurs doivent également être clarifiées [Ngoufo R, p. 9].

### **Conséquences économiques de l'abattage illégal**

En théorie, l'industrie du bois est le secteur le plus taxé de l'économie camerounaise. Mais la corruption et une politique gouvernementale fragile empêchent souvent l'encaissement de ces impôts. Dans la seconde moitié des années 90, moins de la moitié des taxes dues par l'industrie du bois a été effectivement perçue. Bien que la production du bois ait connu une croissance, les revenus fiscaux de ce secteur ont chuté !! [Ngoufo R, p. 60].

Pertes économiques des suites de la fraude dans l'industrie du bois [directorate of forests<sup>37</sup>]

<b>Année</b>	<b>Total revenus des impôts (en milliards de FCFA)</b>	<b>Pertes de revenus estimées (en milliards de FCFA)</b>
92-93	1.53	1.8
93-94	2.49	2.4
94-95	2.6	2.6
95-96	4.11	?

Si des contrôles sur le terrain plus réguliers et plus efficaces avaient été réalisés, les revenus de l'industrie du bois pour l'Etat auraient été, d'après les estimations, de deux à trois fois plus élevés [Ngoufo R., p. 61].

Un effort particulier du service juridique du Ministère de l'Environnement et de la Forêt (MINEF) a permis l'encaissement en 1994-1995 de 162 millions de FCFA d'amendes (pour infractions à la législation forestière) par rapport à 25 millions de FCFA l'année précédente [Ngoufo R, p 61].

Sous la pression des pays donateurs, les autorités ont accepté que la SGS<sup>38</sup>, une agence de contrôle internationale reconnue, exerce un contrôle sur les autorités douanières du pays, afin que les taxes à l'exportation soient effectivement levées. La SGS bénéficie pour ce faire d'un budget de plus du double du budget total du Ministère de l'Environnement et de la Forêt (MINEF). Un paradoxe que les autorités invoquent comme excuse pour ne pas renforcer leurs services alors

<sup>36</sup> Enviro-Protect/Friends of the Earth. Illegal logging and timber trade in Cameroon. Background and consequences. Cut and Run Project. Volume 2. 65p.

<sup>37</sup> Cité par Ngoufo Roger, p. 60

<sup>38</sup> SGS = Société Générale de Surveillance

que ce renforcement serait absolument nécessaire pour que les revenus publics de la foresterie augmentent. Le 31 décembre 1995, l'industrie du bois devait, d'après les estimations, encore 1,8 milliard de FCFA à l'Etat [Ngoufo R, p. 61].

Il est bien évidemment souhaitable que les autorités génèrent plus de revenus grâce à l'exploitation forestière. Les autorités du Cameroun partent du principe que cela ne peut se faire qu'en augmentant encore la production et en autorisant l'exploitation des dernières forêts primaires du Cameroun. Mais, dans les circonstances actuelles, ce sont surtout les entreprises étrangères qui s'en sortent le mieux. L'augmentation des revenus de la foresterie doit s'effectuer en premier lieu par un meilleur contrôle du secteur et l'encaissement effectif des taxes légales. Reste encore à savoir dans quelle mesure la nouvelle législation forestière va influencer les activités illégales dans le secteur .

## **L'ABATTAGE INDUSTRIEL STIMULE LE BRACONNAGE**

L'un des principaux effets secondaires de l'exploitation forestière au Cameroun est le développement rapide du braconnage pour le commerce de la viande de brousse. Ce braconnage a fortement augmenté au milieu des années 80.

Deux facteurs y jouent un rôle important :

- l'expansion de l'industrie du bois (et l'aménagement subséquent de nouvelles routes)
- une absence générale de respect de la législation existante en matière de foresterie, de chasse et de protection des animaux.

Les preuves de la participation active des exploitants forestiers au commerce de la viande de brousse s'accumulent. Il est prouvé que les entreprises forestières livrent des armes, des munitions, des câbles en acier aux braconniers locaux afin qu'ils chassent dans leurs concessions de coupe. Les ouvriers forestiers achètent volontiers la viande braconnée parce que c'est souvent leur seule source de protéines.

En raison de la croissance des opérations de coupe dans l'est du Cameroun, le réseau routier a été considérablement amélioré et étendu ces dernières années. Ce sont ces routes qui forment la base du commerce de viande de brousse. Elles offrent aux braconniers un accès aux forêts équatoriales auparavant éloignées et leur permettent de transporter par camions leur viande braconnée dans les concessions vers les marchés de Yaoundé et de Douala, où elle trouve de nombreux amateurs, notamment les restaurants.

On braconne à grande échelle, jusque dans les parcs nationaux. Les conséquences du braconnage se font sentir peu à peu. Les écologistes tirent la sonnette d'alarme : certains grands mammifères vont disparaître si cette activité n'est pas stoppée rapidement. Des mammifères fortement menacés (et légalement protégés) comme le gorille des plaines, le chimpanzé, l'éléphant de forêt et le léopard ne seront pas épargnés.

En principe, la nouvelle législation est plus sévère pour le braconnage : l'article 89 de la nouvelle loi forestière exige que le commerce de viande de brousse soit strictement réglementé. La viande de brousse ne peut être vendue que par des personnes qui disposent d'une autorisation spéciale à cet effet. Un certificat d'origine doit accompagner toute viande vendue.

Ce braconnage n'a que peu à voir avec l'alimentation locale. La consommation locale de viande de brousse est une part importante de la culture centrafricaine. Bien que les moutons, les chèvres et les poulets soient présents partout dans les villages, la viande de brousse constitue toutefois la principale source de protéines pour la population locale dans le sud-est du Cameroun. Les animaux élevés ont plutôt une fonction symbolique et sont abattus à des occasions spéciales.

Les Pygmées Baka, des nomades traditionnels qui vivent dans les forêts du Cameroun mais qui ont tendance à se sédentariser, pratiquent encore la chasse et la cueillette. Bien que pour eux la chasse soit devenue plus efficace grâce à la disponibilité (illégal) de câble d'acier et, dans une moindre mesure, également des armes à feu, il est jugé peu probable que la chasse à des fins de consommation locale constitue une menace pour la faune des forêts équatoriales du Cameroun car la densité de la population est trop faible [Klein & Vander Wal, p.111].

Les chiffres de l'importance réelle du commerce de viande de brousse viennent d'être publiés. Un inventaire réalisé sur les 4 marchés principaux du Cameroun indique que 2300 kg de viande de brousse en moyenne sont commercialisés chaque jour, soit 70 tonnes par mois. Presque tous les types de mammifères et de reptiles sont proposés sur les marchés urbains. La viande de gorille et d'éléphant y est vendue à prix fort aux meilleurs restaurants. Leur consommation est devenue un symbole de statut social dans les villes.

Jusqu'à présent, le débat sur la foresterie durable au Cameroun était axé sur l'exploitation du bois proprement dite. Mais, sans contrôles stricts de la chasse dans les concessions de coupe, l'équilibre écologique sera également perturbé dans les concessions de coupe faisant l'objet d'une gestion durable. Les mammifères frugivores comme les gorilles et les chimpanzés jouent en effet un rôle essentiel dans la diffusion des semences des arbres. La disparition de ces espèces animales peut avoir des répercussions sur tout l'écosystème.

# **CONSEQUENCES SOCIALES DE L'ABATTAGE INDUSTRIEL**

Il n'existe pas, ou peu, d'études de l'impact de l'abattage industriel sur la collectivité à l'intérieur du pays. Les constatations suivantes indiquent qu'un changement urgent est nécessaire

## **Le commerce du bois désarticule la collectivité au Cameroun**

La population locale n'exerce généralement aucune influence sur l'octroi des concessions de coupe. Pour elle, le lancement d'une opération forestière industrielle est toujours une surprise qui modifie considérablement la vie du village. Au plan social, l'industrie du bois ne favorise certainement pas un développement durable pour la région. Le commerce du bois génère directement et indirectement un nombre croissant de problèmes de santé. Même sur le plan de l'emploi, l'exploitation forestière ne favorise pas la stabilité dans la région. Comme les exploitants pratiquent la surexploitation de la forêt, ils déplacent systématiquement leurs activités dès que la concession est déboisée. Les villageois qui avaient trouvé un emploi dans l'abattage ou le sciage se retrouvent sans emploi du jour au lendemain. L'infrastructure (écoles, centres médicaux...) normalement créée durant l'exploitation forestière n'est plus maintenue.

## **Des conflits croissants entre la population locale et l'industrie du bois**

Dans l'est du Cameroun, des conflits de plus en plus nombreux naissent entre la population locale et l'industrie du bois<sup>39</sup>. Dans certains villages, les habitants bloquent les transports de bois parce que les entreprises ne tiennent pas leurs promesses de construction et/ou d'amélioration des infrastructures locales. La loi prévoit que l'exploitant de bois doit organiser une concertation avec la population locale avant le début de l'exploitation. Lors de ces réunions, les exploitants forestiers font des promesses à la population (construction d'un centre médical, réparation d'un pont, aménagement d'un terrain de football...). Mais la concrétisation de ces promesses se fait souvent attendre, elle est partielle, tardive ou mal effectuée.

## **Impact sur l'alimentation locale**

Pour les villageois, les désavantages de l'exploitation forestière sont bien plus importants que les avantages : quand l'exploitation forestière démarre ou qu'une scierie est construite, la population du village croît plus rapidement. Les villages deviennent de petites villes, mais l'infrastructure ou l'alimentation ne suivent pas. La ville orientale de Yokadoum est un exemple typique de ce développement : les coûts des produits alimentaires y ont fortement augmenté car l'alimentation locale est insuffisante, de sorte qu'il faut importer de plus en plus de produits.

L'abattage du bois raréfie d'autres produits forestiers (gibier pour consommation propre, fruits, huile...). Les petits potagers et les plantations de manioc sont régulièrement pillés par les travailleurs forestiers et les chauffeurs de camions qui passent par là. L'invasion des braconniers, qui chassent le gibier à grande échelle dans les forêts pour les vendre aux exploitants forestiers ou dans les grandes villes, cause également de gros problèmes à la population locale, qui voit ses propres réserves de gibier disparaître et son alimentation mise en péril, sans la moindre compensation de la part des entreprises forestières.

## **Les arbres de la discorde**

Certaines essences d'arbres, comme le moabi et le bubinga, sont très utiles pour la population locale, qui accepte mal leur exploitation. Mais les exploitants forestiers ne tiennent pas compte des valeurs traditionnelles que les villageois ou Pygmées accordent à certaines espèces d'arbres, pas même en cas de restriction légale. La loi interdit ainsi l'abattage des moabis dans un rayon de 5 km autour du village. Cette loi est ouvertement violée à grande échelle. Les moabis et le bubingas font partie des arbres les plus grands et les plus hauts de la forêt équatoriale. Un moabi peut atteindre 60 mètres

---

<sup>39</sup> (cf notamment Horta K. (1998) p.121)

de haut et un diamètre de 4 m. De tels arbres constituent souvent un important point de référence dans la forêt, et la population locale en est particulièrement fière. Les bubingas les plus anciens jouent un rôle social important dans la vie du village : des consultations populaires sont organisées sous ces arbres, où les problèmes des villageois sont discutés. Les moabis produisent une huile de très grande qualité, la seule huile alimentaire produite par cette région forestière. La production de cette huile rapporte bien plus que la coupe du bois. Son écorce sert à la fabrication de nombreux médicaments pour soigner les hernies, le mal de dos et les hémorroïdes [Robin des Bois, p. 49]. Le bubinga permet la fabrication de remèdes pour soigner les hernies et les douleurs musculaires. Il attire également les abeilles qui aiment y faire leurs nids.

L'interdiction de l'exploitation du moabi et du bubinga est souhaitable, si l'on veut minimiser les conflits sociaux avec la population locale. L'interdiction d'une exploitation ultérieure est aussi nécessaire pour des raisons écologiques [Schneemann 1995, p.30]. Et pourtant, même les exploitants forestiers qui prétendent viser une exploitation forestière durable s'opposent à une telle mesure.

### **Conséquences médicales du commerce du bois**

Les médecins de l'est du Cameroun établissent un lien très net entre l'expansion de l'industrie du bois et le développement de la prostitution<sup>40</sup>. L'augmentation du nombre de cas de SIDA et le développement de l'alcoolisme sont extrêmement rapide. [Agir Ici, p. 28].

Le transport intensif provoque également des problèmes de santé chez les villageois qui habitent le long des routes. Ils vivent huit mois par an dans les grands nuages de poussière formés par les camions qui passent à toute allure. Les médecins mentionnent des problèmes respiratoires plus nombreux.

Les accidents sont légion. Souvent, les camions sont mal chargés et perdent leur chargement de troncs d'arbres, qui écrasent régulièrement les personnes, les maisons ou les jardins.

### **Un travail dangereux et mal payé**

Les conditions de travail sont lamentables dans l'industrie du bois camerounaise. Les salaires sont très bas : un ouvrier gagne en moyenne entre 20.000 et 30.000 FCFA par mois dans l'industrie du bois<sup>41</sup>. Les bûcherons perçoivent un salaire de base plus une prime, en fonction de la quantité de bois abattue pendant le mois. Leur salaire mensuel oscille entre 30.000 et 70.000 FCFA.

Pour obtenir un emploi, les ouvriers doivent très souvent d'abord payer une somme au chef du personnel de l'entreprise. Ces montants peuvent atteindre 50.000 FCFA pour un prospecteur et 100.000 FCFA pour un opérateur de machine. Les ouvriers qui participent à l'exploitation forestière doivent reverser leur salaire à l'exploitant les premiers mois en échange d'une formation professionnelle [Agir Ici, p. 30].

Souvent, le fait que seule une petite partie des emplois soit destinée à la population locale suscite un grand mécontentement<sup>42</sup>.

Celle-ci se voit en outre octroyer les emplois les plus dangereux et les moins bien payés. Les emplois plus intéressants sont réservés au personnel de l'entreprise qui vient de grandes villes et d'autres régions. Cette répartition inéquitable du travail suscite souvent de la jalousie et des tensions ethniques.

Il y a très régulièrement des accidents de travail, bien que les chiffres en la matière soient très difficiles à obtenir.

Le responsable du personnel d'une entreprise forestière évoque 20 accidents du travail, dont trois graves en un an, pour une équipe de 80 travailleurs [Agir Ici, p. 28].

---

<sup>40</sup> Samuel Nguiffo, communication orale

<sup>41</sup> 1000 CFA = 60 BEF

<sup>42</sup> Dans la concession SFID, par exemple, seuls 10% de tous les travailleurs proviennent de la région (Verhagen, 1993)

Outre un salaire de base très bas, les chauffeurs des camions sont payés selon un système de primes sur base de la quantité de bois qu'ils transportent et la rapidité à laquelle ils l'amènent au port. Un tel système pousse les travailleurs à charger lourdement les camions, à rouler vite, à s'octroyer peu de pauses. Pour gagner encore plus de temps, les camions sont chargés sans précaution. Partout dans l'est du Cameroun, de grandes quantités de grumes sont abandonnées le long des routes, tombées des camions.

Les travailleurs qui opèrent dans les parcs à bois et les scieries portent trop peu ou pas de vêtements de protection (gants, masque à poussière...). Les ouvriers des scieries ont beaucoup de problèmes de santé à cause de la poussière.

Le bois des scieries est souvent traité avec des produits toxiques contre les parasites et les moisissures. Il s'agit souvent de pesticides à base de lindane et de pentachlorophénol, interdits en Europe ou dont l'usage est soumis à des mesures de sécurité très strictes. Les ouvriers qui doivent travailler avec ces produits ne portent généralement pas de vêtements de protection ou sont insuffisamment informés sur les risques de ces substances toxiques. Les résidus de ces insecticides et fongicides toxiques sont simplement déversés après usage. L'importance de la pollution des eaux et du sol, que l'accumulation de ces pesticides induit incontestablement, n'a jamais été étudiée [Agir Ici, p. 29].

## **PYGMÉES : IMPUISSANTS FACE A L'INDUSTRIE DU BOIS**

Les Pygmées sont les principales victimes de l'exploitation forestière au Cameroun car ils ne peuvent vivre que dans une forêt intacte. D'après les estimations, environ 3.400 Pygmées Bakolas vivent dans le sud-ouest et 40.000 Pygmées Bakas dans les forêts équatoriales du sud et du sud-est du Cameroun [Séverin Cécile Abega, p. 26]. Dans la région de Yokadouma/Mouloundou, les Bakas sont mêmes plus nombreux que les Bantous. Comme leurs droits territoriaux ne sont pas reconnus par les autorités, ils ne peuvent pas se défendre contre l'expansion actuelle de l'abattage dans l'est du Cameroun.

Les Bakas pratiquent la chasse et la cueillette et vivent un mode de vie semi-nomade dans de vastes parties de forêt équatoriale. Les Bakas ont une très grande connaissance des produits forestiers. Ils ont prouvé qu'ils pouvaient vivre dans la forêt sans la détruire.

Les Bakas échangent depuis de nombreux siècles des biens et des services avec les Bantous. Mais leur mode de vie traditionnel change rapidement depuis quelques décennies. De très nombreux Bakas ont abandonné leur vie nomade et se sont fixés le long des routes d'exploitation. La criminalité, l'alcoolisme et la prostitution se développent rapidement chez les Bakas. Nombre d'entre eux travaillent à présent comme fermiers dans des conditions déplorables au service des Bantous. Des Pygmées Bakas de plus en plus nombreux participent également au braconnage commercial. Ils reçoivent fréquemment des armes des entreprises forestières afin de chasser pour leur compte des singes et des cervidés.

Les droits des Bakas sont également totalement niés dans la nouvelle législation forestière. La loi leur octroie bien quelques droits d'usage dans des régions forestières dégradées, mais pas dans les réserves et les forêts d'exploitation. La législation en matière de foresterie communautaire n'apporte rien non plus aux Bakas [Nguiffo, 1999] : la foresterie communautaire n'est pas autorisée dans les "*forêts permanentes*". Et pourtant, ce sont précisément ces forêts qui revêtent la plus grande importance pour les Bakas. La foresterie communautaire ne peut se pratiquer dans le sud-est du Cameroun que le long des routes ("*le domaine non-permanent*"), ce qui oblige les Bakas à collaborer avec les Bantous. L'échelle des opérations de foresterie communautaire autorisées (maximum 5000 ha) est bien trop réduite pour les Bakas. Pour la chasse et la cueillette, ils utilisent des surfaces de forêt bien plus étendues et variables dans le temps.

L'emploi direct généré par les entreprises forestières est très limité pour les Bakas. Les Pygmées sont souvent loués pour quelques jours par les entreprises comme prospecteurs pour indiquer les essences d'arbres intéressantes sur le plan commercial dans la concession. De cette manière, ils participent souvent inconsciemment à la destruction de leur propre environnement.

La destruction de la forêt, le braconnage accru et l'afflux des nouveaux colonisateurs des villes perturbent les relations entre les Bakas et les Bantous. Les produits forestiers que les Pygmées récoltent et qu'ils échangent avec les Bantous pour de la nourriture deviennent plus rares à cause de l'exploitation.

### **Qui ne dit mot consent ?**

Les Pygmées Bakas ne sont pas bien organisés et sont donc mal placés pour négocier. Souvent, ils n'ont pas de chefs désignés, ce qui rend encore plus difficile le dialogue avec les autorités. Les Bakas expriment leur mécontentement surtout par leur silence ou leur absence. Les autorités et l'industrie prennent souvent cette attitude comme excuse pour expliquer pourquoi les Bakas ne sont jamais impliqués dans les prises de décision. Même le récent débat sur la gestion forestière durable au Cameroun n'évoque pas la façon dont l'exploitation forestière durable tentera de tenir compte des griefs des Bakas<sup>43</sup>.

---

<sup>43</sup> Samuel Nguiffo communication orale

### **Disparition des meilleures essences**

Comme pour les Bantous, l'exploitation de certaines essences forestières, qui ont une grande signification spirituelle et qui sont très fréquemment utilisée par la population, est un grave problème pour les Bakas.

Ils utilisent de grands arbres dans la forêt comme points de référence pour l'orientation durant leurs expéditions de chasse. La disparition de ces géants de la forêt perturbe grandement l'environnement des Bakas. Ceux-ci produisent de l'huile de cuisson/alimentaire à partir des noyaux des fruits du maobi. Les Bakas échangent cette huile de qualité<sup>44</sup> contre d'autres produits alimentaires avec les Bantous. Sur une dizaine d'années, le maobi génère des revenus bien plus importants par la production d'huile et la récolte de ses fruits que la coupe du bois [Bubinga N°18, 1999]. Tout comme les Bantous, les Bakas utilisent l'écorce comme remède traditionnel. Cet arbre a aussi pour la population un pouvoir magique puisque une fois l'écorce de maobi transformée en poudre, celle-ci leur permet de « devenir invisibles lorsqu'ils se rendent à la chasse » [Robin des Bois, p.44]. Afin de limiter les conflits avec les Pygmées, il faudrait au moins interdire la coupe du maobi au Cameroun.

Le bubinga est un second exemple d'arbre fort respecté par les Bakas. Ils l'appellent le roi de la forêt et lui attribuent des pouvoirs magiques. Les produits de cet arbre sont utilisés par les Pygmées pour leur médecine traditionnelle. Mais l'arbre est surtout connu pour les nombreux nids d'abeilles qu'il abrite et qui produisent de grandes quantités de miel pour les Bakas. La récolte du miel est très significative pour les Bakas. Ils apprennent à leurs enfants à se promener silencieusement dans la forêt pour écouter le vrombissement des abeilles et localiser ainsi les nids. Pour de nombreux Bakas qui vivent de manière traditionnelle, le bruit énorme généré par l'exploitation du bois est une grave source de problèmes.

Les conflits entre l'industrie du bois et les Bakas sont très difficiles à résumer en termes purement économiques et techniques. Pour les Bakas, la forêt équatoriale constitue leur habitat et leur source alimentaire, mais la base de leur culture est également menacée. Pour le Baka, le bubinga est un roi de la forêt qui doit être traité avec respect.

---

44 Cette huile de cuisson est vendue à 3000 CFA au litre (= 180 BEF) à Yaoundé

## **BOIS CAMEROUNAIS LES PLUS COMMERCIALISES**

Le Cameroun compte plus de 300 essences forestières.

Les autorités font la promotion de 70 espèces pour l'exploitation commerciale, mais le commerce est dominé par 15 espèces. Les plus grandes quantités et les meilleures qualités proviennent du sud-est du Cameroun. L'exploitation de trois essences (ayous, sapelli et azobé) représente plus de 50 % de la production de bois totale. L'importance relative de l'iroko et du sipo est en train de chuter, tandis que les produits du fraké et du tali gagnent en importance [Eba'a Atyi, p. 19].

Depuis la dévaluation du FCFA (1994-95), la récolte du bois fait l'objet d'une diversification accrue. On abat des essences de plus en plus nombreuses et des volumes de plus en plus importants. En raison des faibles marges bénéficiaires par m<sup>3</sup> et des frais de transport élevés, certaines espèces n'étaient quasiment pas exploitées avant 1994 (ex. fraké), aujourd'hui leur exploitation est considérée, dans tout le pays, comme une opération rentable [Eba'a Atyi, p. 19].

<b>BOIS CAMEROUNAIS LES PLUS EXPORTES</b> [SGS 1995]			
<b>Bois</b>	<b>% Production</b>	<b>Bois</b>	<b>% Production</b>
Ayous	30 %	Sipo	2.9 %
Sapelli	16.4 %	Ekop	1.9 %
Azobé	8.1 %	Bibolo	1.7 %
Tali	6.2 %	Assaméla	1.4 %
Fraké	5.9 %	Padouk	1.4 %
Iroko	5.6 %	Doussié	1.4 %
Moabi	3.5 %	Bossé	1.1 %
Movingui	3.1 %	Autres	8.6 %

Les espèces de bois du Cameroun sont utilisées pour un grand nombre d'applications. Souvent, une même essence porte plusieurs noms. Voici les bois camerounais les plus utilisés et leurs principales applications. Souvent, plusieurs espèces peuvent être utilisées pour la même application. Ce ne sont pas uniquement des motifs techniques qui déterminent la fréquence d'utilisation d'un bois. Pour l'instant, les bois plus clairs (tels que l'ayous et le doussié blanc) sont très populaires en Belgique.

# LES BOIS CAMEROUNAIS ET LEURS PRINCIPALES APPLICATIONS

## **ACAJOU** ("*Khaya*") ("*acajou africain*")

1. *Khaya grandifolia* (acajou à grandes feuilles)
2. *Khaya anthothecea* (acajou blanc)
3. *Khaya ivorensis* (acajou de bassam)

Application : meubles, menuiserie, encadrements, yachts, sculpture, placage et triplex.

## **AFRORMOSIA** (souvent commercialisé sous le nom "*assaméla*")

(*Pericopsis elata*)

Application : menuiseries intérieure et extérieure sous forme de placage ou massif (escaliers, meubles, chambranles, portes, etc.).

## **AFZELIA**

1. (*Afzelia pachyloba*), également "*Pachyloba*" ou "*doussié blanc*"
2. (*Afzelia bipindensis*), ou "*doussié rouge*"

Application : bois de construction, chambranles, portes, sols, cages d'escalier, automobile et carrosserie, sculpture. Eventuellement en placage. Souvent utilisé quand il faut un matériau robuste et durable.

## **ANIEGRE** (*Aningeria robusta*)

Application : bois de placage pour l'industrie du meuble, sous forme massive pour les encadrements, les intérieurs de meubles, les jouets, les caisses, les parois arrière des meubles et pour les tiroirs...

## **AYOUS** autres noms : obéché, abachi, wawa, samba

(*Triplochiton scleroxylon*)

Application : principalement l'industrie du meuble – pour les parties intérieures, placage pour la production de triplex, multiplex et panneaux de meubles...

## **AZOBÉ** (*Lophira alata*)

Application : surtout dans la construction hydraulique : barrages, cloisons de palplanches, moises, poteaux, tabliers de ponts, bancs publics, sols d'entreprises et cloisons anti-bruit.

## **BILINGA** (*Nauclea diderichii*) et (*N. gillettii*)

Application : constructions intérieures et extérieures, constructions hydrauliques, construction navale, meubles, clôtures ...

## **BOSSÉ**

- 1 (*Gaurea cedrata*)
- 2 (*G. laurentii*)
- 3 (*G. thompsonii*)

Application : massif et sous forme de placage pour les meubles, éventuellement pour la menuiserie de façade, petites applications. Parfois comme alternative à l'acajou africain (sipo, sapelli).

## **BUBINGA**

- 1 (*Guibourtia demeusei*)
- 2 (*G. tessmannii*)
- 3 (*G. pellegriniana*)
- 4 (*Copaifera salikounda*)

Application : massif et sous forme de placage pour les meubles et la menuiserie, façades, bancs publics, parfois chambranles, escaliers, etc. Parfois en remplacement du palissandre.

**DIBÉTOU** ("*Bibolo*")

1 (*Lovoa trichilioides*) (syn. *L. klaineana*)

2 (*L. swynnertonii*)

Application : placage, triplex et panneaux, meubles, menuiserie, caisses TV et piano, et petites boiseries .

**EBBEN** (ébène)

(*Diospyros crassiflora*)

Au Cameroun, une autorisation spéciale est requise pour l'exploitation de cette essence.

Application : sculpture artistique, sculpture, jeux d'échecs, touches de piano, instruments de musique, placage et triplex pour panneaux et menuiserie.

**EKOP** (notamment "*naga*" et "*niové*")

(*Brachystegia cynometroides*) - naga

(*Staudtia kamerunensis*) - niové

Plus de 30 essences sont commercialisées sous ce nom générique

Applications : surtout intérieures : portes, meubles, frises, parquet, bois tourné, etc.

**IROKO** (*Milicia excelsa* ou *chlorophora excelsa*)

Catalogue depuis 1986 par la FAO comme vulnérable suite à l'abattage trop intensif. Pourtant, cette essence est encore exploitée massivement au Cameroun.

Application : chambranles, portes, escaliers, tables, menuiserie intérieure, yachts et construction navale. Egalement sous forme de placage.

**KOSIPO** (également assié, "*acajou africain*")

(*Entandrophragma candollei*)

Applications : meubles, menuiserie, escaliers, parquet, yachts et construction navale, triplex, placage.

**LIMBA** (également "*fraké*")

(*Terminalia superba*)

Applications : panneaux de placage pour meubles, menuiserie intérieure, portes intérieures ...

Massif également pour les encadrements, les rampes d'escalier, les moules en fonderie...

**MAKORÉ** (également "*douka*")

(*Tieghemella heckelii*)

Applications : fabrication de placages décoratifs, placage de surface pour panneaux (surtout le triplex) et les meubles.

Egalement pour la carrosserie, les marches d'escaliers, la menuiserie, le parquet, le bois tourné ou en sculpture.

**MANSONIA** (également *bété*)

(*Mansonia altissima*)

Applications : souvent en remplacement du noyer, appliqué en menuiserie fine, pour la fabrication de meubles et à des fins décoratives en menuiserie intérieure. Egalement comme placage tranché dans l'industrie du meuble.

**MOABI** (*Baillonella toxisperma*)

Applications : menuiseries intérieure et extérieure, chambranles, fenêtres et portes. Carrosserie, marches d'escaliers, menuiserie, parquet, bois tourné et sculpture. Convient pour la fabrication de placage, le placage de surface pour panneaux (surtout triplex) et les meubles.

**MOVINGUI** (*Distemonanthus bethamianus*)

Application : meubles, placage, sols, automobile et carrosserie, skis, chambranles, fenêtres, poutres, sculptures .

**NIANGON** (*Heritiera utilis*)

Application : meubles, menuiserie, parquet, chambranles, fenêtres, ponts de bateaux...

**PADOEK** (*Pterocarpus soyauxii*)

Application : menuiserie intérieure, placage, petites applications.

**SAPELLI** "*acajou africain*"

(*Entandrophragma cylindricum*)

Application : placage et triplex pour meubles, menuiserie intérieure, fabrication de pianos et d'orgues, yachts, marches d'escaliers et parfois parquet.

**SIPO** (Utile) "*acajou africain*"

(*Entandrophragma utile*)

Application : placage, triplex et multiplex pour meubles et menuiserie intérieure, yachts, parquet, sculpture, etc.

**TALI** (*Erythrophleum ivorense*)

Application : constructions lourdes extérieures, travaux hydrauliques et construction de ponts. Sols, parquet, seuils, poulies, bois tourné.

**WENGÉ** (*Millettia laurentii*)

Application : meubles et menuiserie (massif et sous forme de panneaux plaqués), escaliers, parquets et planchers, chambranles, fenêtres, portes, bois tourné, sculpture, encadrements...

[Houtvademecum Stichting Centrum Hout (1996) et Wakker (1993)]

# POUR LA CERTIFICATION D'UNE FORESTERIE DURABLE AU CAMEROUN ?

Sous la pression des groupes écologistes, la demande de bois produit de manière plus écologique augmente. Cette évolution est la plus notable en Europe de l'Ouest et du Nord [Plouvier 1997, p. 26]. Des pays producteurs de bois de plus en plus nombreux font donc de gros efforts pour améliorer la gestion forestière, bien que les opinions quant à la définition de durabilité en foresterie soient fort divergentes .

## Durable et durable

Pour l'industrie du bois, une exploitation est durable quand la production de bois peut être contrôlée dans une zone forestière déterminée<sup>45</sup>. Les organisations écologistes interprètent la notion de gestion durable dans un sens plus large : la gestion forestière n'est pas seulement axée sur une récolte durable du bois, mais elle accorde aussi de l'importance aux critères sociaux (conditions de travail, respect des populations indigènes) et écologiques (influence de l'exploitation sur la diversité biologique de la région forestière).

## Forest Stewardship Council

La méthode de la certification a été mise en œuvre pour offrir au consommateur la garantie que le bois qu'il achète provient de forêts bien gérées. Dans le cadre de cette certification, la gestion forestière est contrôlée par une instance indépendante qui se base sur des critères écologiques et sociaux pour certifier que le bois vient d'une forêt gérée durablement<sup>46</sup>. Le **Forest Stewardship Council (FSC)** a été créé pour stimuler une exploitation forestière justifiée sur le plan écologique, social et économique. Il s'agit, selon Greenpeace, du seul organisme ayant mis au point des critères en tenant compte principalement des aspects écologiques et sociaux de l'exploitation forestière. Les exploitations forestières certifiées sous contrôle du FSC réalisent un inventaire détaillé de la forêt, un planning précis et une concertation avec toutes les parties concernées. La coupe du bois s'effectue de manière soignée et la forêt fait l'objet d'une grande attention même après que les arbres aient été abattus. Cette approche contribue à minimiser les dommages occasionnés à la forêt et à éviter les conflits sociaux. A terme, elle permet une récolte de bois durable. Le bois produit de cette manière reçoit ensuite le label FSC : la garantie pour le consommateur que le bois qu'il achète est produit de manière écologique.

Pour stimuler la demande de bois certifié, le Fonds Mondial pour la Nature a créé des Groupes d'Acheteurs FSC. Les membres de ces groupes nationaux sont des négociants en bois qui visent la vente de bois récolté de manière durable et qui veulent supprimer le bois produit par la surexploitation. Un Groupe d'Acheteurs FSC a également été créé en Belgique : quelques 70 entreprises (importateurs & transformateurs) représentant ensemble la moitié du commerce du bois en Belgique. Le groupe vient d'être réduit de moitié par le WWF : par le passé, bien des entreprises s'engageaient par pur opportunisme et sans prendre aucune initiative [Lejeune G. de WWF-Belgique, cité par de Morgen du 31/3/99]. En France, le club Pro-Forêt a été lancé en juin 1999 et regroupe 8 entreprises dont Carrefour et les 3 Suisses.

## Foresterie durable en Afrique centrale ?

L'Afrique centrale ne compte que quelques exemples d'entreprises forestières commerciales qui pratiquent la foresterie durable<sup>47</sup>. Il faut toutefois reconnaître que certains concessionnaires tentent de développer une vision à long terme et oeuvrent en faveur d'une récolte durable du bois . Et pourtant, la méthode d'exploitation usuelle est toujours cataloguée

<sup>45</sup> Il s'agit de la "Sustained Yield" ou récolte durable.

<sup>46</sup> Pour une explication plus détaillée du point de vue de Greenpeace en matière de certification de la foresterie durable : cf. Verbelen Filip, 1998.

<sup>47</sup> Kiekens JP/ESE. 1995. D'après cette étude, moins d'un million d'hectares des 60 millions d'hectares exploités à des fins commerciales en Afrique est géré de manière durable. Ajoutons à cela que la durabilité fait l'objet d'interprétations très souples et ne concerne en fait que la récolte durable de bois.

comme une surexploitation [Plouvier D., 1998 – p.24] : l'abattage de toutes les essences d'arbres intéressantes sur le plan commercial d'une concession et le déplacement ultérieur vers une nouvelle zone de la forêt.

Le débat sur la gestion forestière durable est relativement jeune en Afrique centrale. Diverses instances développent en ce moment des critères et des indicateurs. On ne sait pas encore quels critères vont être adoptés (FSC, ISO, ATO...<sup>48</sup>) en Afrique centrale. Pour étudier la faisabilité et le prix de la certification (FSC), le WWF demande la réalisation rapide de projets-pilotes (tant en matière de foresterie industrielle que de foresterie communautaire). Jusqu'à présent, de tels projets-pilotes n'ont pas encore été mis sur pied. La première certification FSC d'une opération de coupe industrielle du groupe français Leroy dans la forêt primaire du Gabon s'est avérée trop expéditive<sup>49</sup> : sur certains points, les activités de l'entreprise certifiée étaient contraires aux critères FSC. La certification a été retirée entre-temps<sup>50</sup>.

On ne sait pas encore dans quelle mesure la certification constituera un moyen efficace pour réaliser une gestion forestière durable en Afrique centrale. La majeure partie (75 à 90%) du bois africain part dans des régions (Europe du Sud et Asie) où les consommateurs ne se posent aucune question sur le bois acheté [Plouvier., 1997 – p.6 & 27]. En outre, l'exportation vers l'Asie va encore augmenter. Les entreprises forestières en Afrique s'inquiètent surtout des surcoûts qu'entraînerait une éventuelle certification mais ne sont pas convaincues de ses avantages.

### **La certification au Cameroun**

Le Fonds Mondial pour la Nature a lancé les années précédentes un débat sur la possibilité d'une certification (FSC) de la gestion forestière durable en Afrique centrale. Le Cameroun a été choisi comme pays-pilote. Ce choix a été notamment influencé par le fait que le Cameroun disposait depuis peu (94-95) d'une nouvelle législation forestière permettant une gestion forestière durable. En outre, certains importateurs belges ont exprimé le souhait d'importer des bois certifiés du Cameroun [Plouvier., 1997 – p.5]. En janvier 1996, les importateurs belges de bois (dont Somex et Bomaco) se sont rendus avec le WWF au Cameroun. Ils ont communiqué à tous les fournisseurs (français) et aux autorités leur souhait d'importer du bois certifié du Cameroun [Plouvier., 1997 – p.7]. Trois ans plus tard, la situation n'a toujours pas changé. Les fournisseurs des importateurs belges refusent de modifier leurs méthodes d'exploitation et les importateurs belges continuent donc de vendre le bois issu de l'exploitation à outrance.

A l'initiative du WWF-Belgique, des négociations ont débuté en 1994 visant la création d'un groupe de travail FSC national. De nombreuses enquêtes ont été menées et des discussions ont eu lieu avec les diverses parties concernées. Ces discussions relatives à la gestion durable des forêts au Cameroun, et la possibilité de mise sur pied d'une certification (FSC) ont été financées notamment par le WWF, la Commission européenne et les autorités néerlandaises.

Un groupe de travail national pour la certification (NWG) a été créé et des projets de critères discutés en 1996. Le mandat de ce groupe de travail national n'est pas encore défini clairement.

D'après Samuel Nguiffo, directeur du Centre pour l'Environnement et Développement (C.E.D.), et depuis 1996, membre du Conseil international d'administration du Forest Stewardship Council, le groupe de travail actuel ne peut pas être considéré comme le groupe de travail FSC<sup>51</sup>. Le NWG n'a pas demandé ce statut auprès du FSC international. D'après Nguiffo, les autorités exercent trop d'influence sur le groupe de travail actuel et la population locale y est trop faiblement représentée. On ne connaît pas non plus la façon dont sera abordée le problème des Pygmées Bakas. Nguiffo estime que les projets de critères tels qu'ils ont été définis par le groupe de travail ne sont pas assez stricts<sup>52</sup>.

Il semble trop tôt pour évaluer dans quelle mesure le débat sur la certification au Cameroun pourra aboutir à une gestion forestière durable. Il serait illusoire de penser que la certification puisse résoudre tous les problèmes de la foresterie au Cameroun. La certification doit être considérée comme un moyen d'atteindre une gestion durable des forêts, et non comme un but en soi.

---

<sup>48</sup> ISO = International Standards Organisation; ATO = African Timber Organisation

<sup>49</sup> La certification a été le fait de la SGS= Société Générale de la Surveillance. SGS est un organisme de certification accrédité par FSC.

<sup>50</sup> Voir également article Samuel Nguiffo in Bubinga N° 11.

<sup>51</sup> Nguiffo Samuel in Bubinga N° 11 : "la certification : solution ou illusion ?"

<sup>52</sup> Samuel Nguiffo, communication orale

La gestion durable des forêts au Cameroun dépend en premier lieu d'une politique gouvernementale basée sur une planification rationnelle de l'utilisation des sols et une application effective de la nouvelle législation forestière (avec contrôles effectifs sur le terrain). Les autorités doivent faire en sorte que les entreprises forestières puissent opérer dans un climat politique et économique stable, mais elles doivent également contraindre ces entreprises à respecter la législation forestière et punir les infractions. En ce moment, la politique officielle en matière de foresterie est déficiente et constitue le principal obstacle pour une gestion durable du bois du Cameroun [Plouvier., 1997 – p.7]. Tant que l'abattage illégal et l'exploitation à outrance resteront impunis, il sera difficile de motiver les exploitants forestiers à appliquer une gestion forestière plus écologique.

La certification rendrait le secteur forestier plus transparent : des contrôles indépendants réguliers doivent être effectués sur le terrain de façon à détecter plus rapidement les activités illégales. C'est ce qui explique en partie la résistance opposée à la certification indépendante par les exploitants forestiers. Les initiatives pour la certification telles qu'elles ont été lancées par le WWF ont stimulé le débat sur une gestion forestière plus écologique au Cameroun. Quelques projets-pilotes qui prouveraient que la gestion écologique est possible pourraient jouer un rôle de catalyseur dans ce sens. Mais il reste encore du chemin à parcourir avant que de gros volumes de bois certifiés sortent du Cameroun.

Mope Simo et Nganje<sup>53</sup> qui ont réalisé une étude de faisabilité de la certification au Cameroun pour le compte de WWF-Cameroun, ont conclu que la certification constituait une bonne option pour améliorer la gestion forestière au Cameroun, mais que le pays (comme tant d'autres pays en voie de développement économique) n'est pas encore prêt à le faire.

---

<sup>53</sup> Mope Simo & Nganje, 1996.

## LE MARCHE EUROPEEN DU BOIS AFRICAIN

Jusqu'au milieu des années 90, le commerce du bois africain a été dominé en grande partie par les entreprises européennes. Une part importante de l'exploitation forestière en Afrique était le fait des entreprises européennes et les exportations de bois africain étaient destinées en grande partie au marché européen. La même chose vaut pour le Cameroun.

	Importations totales d'Afrique (EG en 1000 m <sup>3</sup> )	En % des importations totales de bois tropical
France	977	64
Italie	942	77
Espagne	544	93
Allemagne	493	40
Pays-Bas	243	17
Grèce	231	97
RU	169	10
Belgique	103	14
Danemark	111	8
Total	3713	42

EG = Equivalents grumes

[Statistiques UCBD 1993, citées par Plouvier 1997]

Il est évident que la situation du commerce de bois africain a considérablement changé en quelques années. Bien que l'influence européenne sur le commerce du bois africain soit encore grande, son importance relative décroît parce que des quantités de bois de plus en plus grandes sont exportées en Asie (près de 50% des exportations de grumes durant l'année fiscale 96-97)<sup>54</sup>! La majeure partie des débités arrive toujours en Europe, mais l'importance relative du marché asiatique croît. Nombre d'entreprises asiatiques démarrent elles-mêmes en Afrique des exploitations forestières et de transformation du bois. L'évolution des activités des entreprises européennes en Afrique et l'importation européenne de bois sont incertaines.

---

<sup>54</sup> Principaux importateurs asiatiques de bois camerounais : Chine, Philippines, Japon, Thaïlande, Taïwan, Inde, Hong Kong. Les cinq plus grands importateurs européens de grumes du Cameroun sont l'Italie, la France, le Portugal, les Pays-Bas et la Belgique.

## LES IMPORTATIONS BELGES DE BOIS TROPICAUX ET LE ROLE DU CAMEROUN

Bois tropical (en 1000m <sup>3</sup> )	1996				1997			
	Grumes	Débités	Placage	Triplex	Grumes	Débités	Placage	Triplex
Cameroun	22.9	21	0.7	0.2	17.7	26.8	0.8	-
Congo-Braz.	0.3	0.6	2.5	-	0.1	1	4	-
Côte d'Ivoire	1	0.8	8.1	1.3	1.5	0.3	9.5	3.3
Gabon	8.9	0.5	0.1	0.5	9.4	1.4	0.2	0.9
Ghana	-	3.5	3	-	0.1	3.7	2.1	-
-Equ.	-	-	0.1	-	0.1	-	0.1	-
Nigeria	0.1	2.1	-	-	-	2.6	-	-
Congo-Kinsh.	2	2.3	1.3	-	1.7	6.2	0.6	-
Autres	0.2	0.3	0.3	0.4	-	0.6	0.1	0.5
<b>AFRIQUE</b>	35.4	31.1	16.1	2.4	30.6	42.6	17.4	4.7
Myanmar	0.1	0.1	-	-	-	0.1	-	-
Indonésie	-	2	-	98.8	-	2	-	131.4
Malaisie	-	68.6	-	2.3	-	88.2	-	3.3
Philippines	-	0.2	-	-	-	0.1	-	-
Singapour	-	4.6	-	0.5	-	0.6	-	0.1
Autres	-	0.2	0.1	0.1	0.1	0.2	0.1	0.1
<b>ASIE</b>	0.1	75.7	0.1	101.7	0.1	91.2	0.1	134.9
Brésil	0.9	14.1	0.2	23.5	1.1	14.5	0.2	21
Chili	-	1.3	-	0.3	0.1	0.2	0.1	0.1
Equateur	-	0.1	-	-	-	-	-	-
Autres	-	0.1	-	0.1	0.3	0.1	-	0.1
<b>AMERIQUE SUD</b>	0.9	15.6	0.2	23.9	1.5	15.2	0.2	21.2
Tot. m3	36.4	122.4	16.4	127	32.2	149	17.7	160.8
Tot. 1000 m3 EG	36.4	223	31	292	32.2	271	34	370

**Tableau : Importations de bois tropical en Belgique et importance relative des importations du Cameroun (transposition sur base des statistiques UCBD - 1998)**

Le tableau ci-dessus et les statistiques du service du commerce extérieur indiquent que le Cameroun est un important fournisseur pour le bois tropical sur le marché belge. La moitié du bois importé d'Afrique provient du Cameroun.

<b>EVOLUTION IMPORTATIONS BELGES DE BOIS DU CAMEROUN</b> (en 1000m3)					
<b>Année</b>	<b>EG</b>	<b>GRUMES</b>	<b>DEBITES</b>	<b>PLACAGE</b>	<b>TRIPLEX</b>
1989	41.50	32.9	4.1	0.6	-
1990	44.87	32.8	5.8	0.8	-
1991	37.97	23.9	7	0.7	-
1992	36.13	22.6	6.6	0.8	-
1993	50.61	20.1	16.2	0.3	0.2
1994	83.51	30.1	26.8	2.2	0.2
1995	69.51	27.8	21.6	0.6	0.5
1996	62.91	22.9	21	0.7	0.2
1997	67.99	17.7	26.8	0.8	-

(EG = Equivalents Grumes)

Ces neuf dernières années, l'importance relative des importations de débités a fortement augmenté : de 4100 m<sup>3</sup> en 1989 à 26.800 m<sup>3</sup> en 1997. Ce phénomène s'explique notamment par la décision prise en 1994 par le gouvernement camerounais d'interdire totalement l'exportation de grumes du Cameroun en janvier 1999. A ce jour (mai 99), de gros volumes de grumes sont toujours exportés vers la Belgique, en 1998, bien plus que durant toute l'année 1997 (respectivement 23.600m<sup>3</sup> par rapport à 17.691 m<sup>3</sup>) [Houthandel en Nijverheid, 15/4/99, p. 8]. La prochaine interdiction d'exportation des grumes y joue un rôle important. Le gouvernement du Cameroun a autorisé exceptionnellement l'exportation des grumes jusqu'en juin 1999. Si les exploitants forestiers sont prêts d'ici là à traiter eux-mêmes les grumes au Cameroun, l'importation de grumes du Cameroun sera bientôt de l'histoire ancienne et seuls les débités<sup>55</sup> seront encore importés.

La Belgique ne détient pas de statistiques détaillées des importations du Cameroun par essence de bois. Les statistiques du service du commerce extérieur indiquent toutefois que les essences azobé/tiama, sapelli/iroko et sipo sont les bois les plus importés d'Afrique. Nous ne disposons pas de chiffres spécifiques pour les autres essences que la Belgique importe d'Afrique.

Le bois du Cameroun est utilisé en Belgique pour de nombreuses applications (notamment placage, constructions hydrauliques, parquet, fenêtres, clôtures...). Le bois dur africain est relativement plus utilisé pour les applications haut de gamme que les types de bois d'Indonésie et de Malaisie qui sont importés dans notre pays en grandes quantités.

<sup>55</sup> Et dans une moindre mesure le placage et le triplex

## **IMPORTATEURS BELGES DE BOIS DU CAMEROUN**

Principaux importateurs belges de bois du Cameroun (par ordre alphabétique) :

### **BILTERIJST**

Hundelgemse Steenweg 297  
9050 Gand  
Tél : 09/230.71.54 / Fax : 09/230.26.65      [www.bilterijst.be](http://www.bilterijst.be)

### **BOMACO**

I.Z. Doornveld - B - 1731 Zellik  
tél : 02/466.03.05  
fax : 02/466.95.58      [www.bomaco.be](http://www.bomaco.be)

### **DECOLVENAERE S.A.**

Singel 140  
9000 Gand  
tél : 09/251.12.36  
fax : 09/251.20.21

### **SOMEX S.A. & STOCKMANS - DUBOIS S.A.**

Albertdok 100      Albertdok 100  
2030 Anvers      2030 Anvers  
Tél : 03/542.22.95      Tél : 03/542.48.98  
Fax : 03/542.27.89      Fax : 03/542.63.11

### **TRAP Frans & Zoon HOUTIMPORT S.A.**

Guldendal 21  
2800 Malines  
Tél : 015/41.99.64  
Fax : 015/43.06.87

### **VANDECASTEELE HOUTIMPORT**

Bergstraat 25  
8511 Courtrai - Aalbeke  
Tél : 056/43.33.33  
Fax : 056/43.33.34

### **VAN MAELE DIRK sprl hout**

Toevluchtweg 12  
8620 Nieuwpoort  
Tél : 058/22.45.45  
Fax : 058/22.45.49

-----  
Pour plus d'informations sur l'importation belge de bois du Cameroun :

### **Belgische Federatie van de Houtinvoerhandel (Fédération belge des exploitants forestiers et des marchands de bois).**

Kleerkoperstraat 15/17  
B-1000 Bruxelles  
Tél : 02/229.32.60  
Fax : 02/229.32.64  
Guy Daelmans – secrétaire général

## **CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS POUR LE COMMERCE BELGE DU BOIS**

Tout le bois tropical du Cameroun qui arrive aujourd'hui sur le marché belge est le fruit de l'exploitation à outrance. Les importateurs belges de bois assument la responsabilité de la dégradation irréversible de la forêt équatoriale camerounaise. Les négociants en bois importent et traitent des essences d'arbres qu'un consensus scientifique a définies comme étant menacées d'extinction.

Ce rapport sur la foresterie au Cameroun est plus qu'une étude de cas concrète sur la façon dont les importateurs de bois commercialisent le bois issu de l'exploitation à outrance. L'industrie belge du bois commercialise à grande échelle des produits de bois qui proviennent également de la surexploitation dans d'autres régions. Les exemples sont légion : teck de Birmanie, nombreuses essences de bois indonésien pour la production de triplex, conifères de Sibérie....

L'ITTO, Organisation Internationale des négociants de Bois Tropical, promet depuis la fin des années 80 que pour l'an 2000, seul le bois tropical issu de forêts gérées durablement sera encore commercialisé. Dix ans plus tard, le commerce du bois a occasionné des dommages irréparables dans des milliers et des milliers d'hectares de forêts équatoriales et tropicales primaires et la surexploitation se poursuit comme avant. L'ITTO a trompé le consommateur. Cela ne peut plus durer.

Greenpeace souhaite que le commerce d'importation belge de bois se libère à court terme de sa dépendance de la surexploitation et qu'il recherche activement des types de bois qui soient récoltés de manière plus écologique dans les forêts. Ce n'est que de cette façon que le commerce du bois réussira à terme à qualifier de nouveau ses produits d'écologiques. Greenpeace demande une clarté absolue aux entreprises qui choisissent de cesser le commerce de la surexploitation.

Bien que certains importateurs de bois aient déjà demandé à leurs fournisseurs d'organiser leurs exploitations au Cameroun de manière plus écologique, cela n'a donné encore lieu à aucun résultat concret. Les importateurs belges de bois doivent en tirer les conclusions et annuler leurs contrats avec ces exploitants.

Le consommateur belge qui achète du bois camerounais a le droit d'être informé des dégâts qu'occasionne l'exploitation forestière. Greenpeace lance à cet effet une campagne d'information des clients des importateurs qui importent du bois du Cameroun. Greenpeace recommandera aux consommateurs de ne plus acheter de bois provenant des opérations d'exploitation à outrance.

## **REFERENCES ET BIBLIOGRAPHIE**

- Abéga Séverin Cécile. Pygmées Baka : le droit à la différence. Inades information / Université Catholique d'Afrique Centrale. Mai 1998. 151p.
- Achard F et al (editors). Identification of deforestation Hot spot areas in the humid tropics. Joint Research European Commission. TREES - Tropical Ecosystem Environment observations by Satellites / Space Application Institute. 1998. 99 p.
- Agir Ici. Du Bois et des forêts / Etat des Lieux / Modes d'exploitation. Moyens de protection. Mai 1998. 64p. (Deuxième partie : p.19-31 : le cas du Cameroun).
- ATIBT. Association Internationale Technique des Bois Tropicaux. Tropical Timber Atlas. Volume one : Africa. 206 p.
- Bogdan VandenBerghe (red.) Politiek dossier over de schuldenlast van de armste landen. Broederlijk Delen. 1999. 24 p.
- Braem François / CNCD. Peuples des forêts : des préjugés aux réalités. (interview de Serge Bahuchet du programme APFT dans "Demain le monde"). N° 27, octobre 1998. P 20-23.
- Byrant Dirk, Nielsen Daniel & Laura Tanglely. The last frontier forests. Ecosystems and Economies on the Edge. World Resources Institute - Forest Frontiers Initiative. Washington. 1997. 43 p.
- Cameroon Tribune. Des gorilles et des singes coupeurs de route contre les grumiers. 24 novembre 1998. (quotidien national du Cameroun).
- CAMSTAT I (1999a). Statistiques de la Direction des Forêts/Service des Industries et Exploitation Forestières (DF/SIEF). Yaoundé / Cameroun.
- CAMSTAT II (1999). Statistiques de la Délégation Provinciale de l'environnement et des Forêts/Province de l'Est (DPEF/est). Yaoundé / Cameroun.
- C.E.D. - Etat des lieux du secteur forestier au Cameroun. Données statistiques. Centre pour l'environnement et le développement. Janvier 1999. 44 p.
- Claessens Luc (red.) Broederlijk Delen - Campagne speciaal 1999. "Sorry Awa, jouw regering moet schulden betalen". 1999. p11-16 (Cameroun).
- C.N.N. interactive / Earth matters. Mission impossible : Conserving Cameroon's natural resources. 25/02/97. en Loggers fast depleting natural resources. (CNN Earth matters website).
- Colchester Marcus & Lohman Larry. Het Tropical Forestry Action Plan getest, p.114-155 [case-study Kameroen] in KAP ERMEE - Het Tropisch Regenwoud en zijn perspectieven. uitgegeven door NOVIB/Mets. 1990.
- Colchester Marcus & Lohman Larry. The tropical forestry Action Plan : What Progress ? World Rainforest Movement / The Ecologist. 1990. p.43-51 : The Cameroon Tropical Forestry Action Plan (1988).
- Dixon Audrey. Africa - special issue (27 pages) in Timber and Wood Products International. 03-10 avril 1999.
- Ducarme Xavier. Cinq Etats d'Afrique centrale s'accordent sur la conservation et la gestion durable de leur forêt. La Libre Belgique. 18 mars 1999.
- Dudley Nigel, Jeanrenaud Jean-Paul and Sullivan Francis. Bad Harvest ? The timber trade and the degradation of the world's forests. WWF / Earthscan Publications Ltd. reprinted version 1996. 204 p.

Eba'a Atyi Richard. Cameroon's logging industry : Structure, Economic Importance and Effects of Devaluation. Août 1998.

Occasional paper N°14. CIFOR, Centre for International Forestry Research in collaboration with the Tropenbos Foundation and the Tropenbos Cameroon Programme. Août 1998. 40 p.

Eco - Gesellschaft für sozialökologische Programmberatung.

Evaluation de la composante forestière des programmes de la CE dans les pays en développement. Eval. B-6201. Rapport final. Mars 1998. Etude de Terrain : Cameroun / Côte D'Ivoire.

Ekobo Atanga & Stromayer Karl A.K. Biological surveys of southeastern Cameroon.

Wildlife Conservation International. Study funded by the European Community. Juin 1991. 40 p.

Ekoko François. The political Economy of the 1994 Cameroon Forestry Law. CIFOR – Center for International Forestry Research (CIFOR). 41p. 1997.

Enviro-Protect 1997 / Ngoufo Roger et al. Illegal logging and timber trade in Cameroon : background and consequences. Friends of the Earth International. Cut and Run Project. Volume II. 68 p.

Festjens Jef. Waar het regenwoud verdwijnt. Kameroen in de ban van het boekje. (Broederlijk Delen) in Kerk en Leven. 24 février 1999.

Gartland, S. (1990). Practical constraints on sustainable logging in Cameroon. Proceedings of the Conférence *sur la conservation et l'utilisation rationnelle de la Forêt dense d'Afrique Centrale et de l'Ouest*. " 05-09 novembre 1990 IUCN - International Union for the Conservation of Nature/African Development Bank/ World Bank.

George Susan. The debt boomerang. How third world debt harms us all. Pluto Press/Transnational Institute (TNI). 1992. 201p.

Horta Korinna (Environmental Defense Fund / US). The forest cries. Gepubliceerd in het IUCN-Boek "*The Congo-Basin - human and natural resources*", p. 119-130.

Houthandel en Nijverheid. Magazine professionnel pour le commerce et l'industrie du bois. Diverses années .

Houthandel en Nijverheid. 7 janvier 1999. De top 50 in de Belgische houthandel 1997. P 10 et 11. (d'après Trends Top 5000).

IUCN / The World Conservation Union. The Congo Basin / Le bassin du Congo. Human and Natural Resources. mai 1998. 211 p.

Jeanrenaud, J-P. (1990). An assessment of the conservation significance of the Tropical Forestry Action Plan for Cameroon. Rapport non publié pour WWF UK, cité dans Dudley et al.

Julien Paul. Pygmeeën. 1953. (réédité par Atlas en 1997. 292 p).

Kaimowitz David et Ndoye Ousseynou. Cameroon's economic crisis fuels forest clearing. CGIAR. Janvier 1999.

Karsenty Alain. Fiscalité environnementale et autres instruments économiques incitatifs pour la gestion forestière. Cas de l'Afrique Centrale. 1998. 65 p.

Kempf H. L'Afrique centrale veut s'engager dans un programme de préservation de ses massifs forestiers. Le Monde. 23 mars 1999.

Kerstenne Raphaëlle. La forêt africaine perd de son lustre vert / premier sommet pour sauver les arbres tropicaux Le Soir, mercredi 24/03/99.

Kerstenne Raphaëlle. L'exploitation forestière, un coron tropical. Le Soir, jeudi 25 mars 1999.

Kiekens JP. Aménagement forestier durable, enregistrement international des forêts et eco-certification du bois. Rapport soumis au ministère français de la coopération et à la commission européenne DG-XI. By Environmental Strategies Europe (ESE). 1995.

Kiekens J.P. Sustainable forestry - an achievable sustainable goal ?  
In Tropical Timbers and Wood Products International (03-10 avril 1999). P 24-25.

Klein Martha & Van der Wal Mark. About tropical hardwood, chocolate and gorilla's. Conservation of forest fauna in south Cameroon. Article publié par Stichting Bos / Sips Peter (ed.) dans le dossier The Congo Basin. Recent developments and alternatives for Sustainable Development. (cf Stichting Bos).

Landrot Jean-Jacques. Outils pour intégrer les besoins en développement et la conservation des écosystèmes forestiers du Sud et de l'Est du Cameroun. IFIA - Interafrican Forest Industries Association. Février 1999. 9 p.  
(texte présenté à la conférence IUCN sur la foresterie durable à Yaoundé - Cameroun, février 1999).

Madeley John. Cameroon puts forests at risk - the largest producer of logs in Africa is running out fast. The Financial Times. 31/03/99.

MINEF (MINistère de l'Environnement et des Forêts, délégation provinciale du Centre (DPEFC), CEW (Cameroon Environmental Watch), WSPA (World Society for the Protection of Animals).  
Rapport du projet pilote d'éducation environnementale et de sauvegarde de la faune. Présenté par dr. Roger Ngoufo. Octobre 1998. 43 p.

Mope Simo, J.A. & M. Nganje 1996. A feasibility study on forest certification in Cameroon. WWF-Cameroon.

Musa Tansa. Cameroon determined to ban log exports in 1999.  
6 janvier 1999. Article pour Associated Press (AP).  
Nde. Community forestry : a new experience in the Congo Basin.  
Article publié dans l'ouvrage IUCN "*The Congo Basin, human and natural resources*" p 171 -177. Mai 1998.

Nguiffo Samuel-Alain. Perception de la forêt et conflits au Sud-Cameroun. Publié dans "*The Congo Basin - human and natural resources*" / IUCN. P 79-88. Mai 1998

Nguiffo Samuel. Plan de zonage ou d'exclusion ? 1999.  
Article non publié 3 p.

Nguiffo Samuel. La certification, solution ou illusion ?  
dans Bubinga N° 11 (juin 1998) p.15. Numéro spécial : "*Peut-on sauver la forêt d'Afrique Centrale ?*"

ONADEF (Office National de Développement des Forêts). Ministère de l'Agriculture. Liste des essences des forets denses du Cameroun. Janvier 1991. 23 p.

Plouvier Dominiek. Promotion of sustainable forest management and certification in timber producing countries of West and Central Africa. Final report. EC-project B7-5041/95.8/VIII. Juni 1997. European Commission. Directorate General for Development. Unit Sustainable Development and Natural Resources. - World Wide Fund For Nature. 45 p.

Plouvier Dominiek. The situation of Tropical Moist Forests and Forest Management in Central Africa and Markets for African Timber. P.100-109. Article publié dans l'ouvrage IUCN "*The Congo Basin - human and natural resources*". Mai 1998.

Poore, D. et al (1989). No Timber without Trees. Earthscan. London.

Rice, T. and S Counsell (1993). Forests Foregone : The European Community's Trade in Tropical Timbers and the Destruction of the Rainforests. Friends of the Earth. London 214 p.

Rice, T. and S Counsell (september 1998). Out of commission. The environmental impacts of European Union development funding in tropical forest areas. The Rainforest Foundation. 67 p.

Robin des Bois. Evaluation de l'impact social et environnemental de la filière bois au Cameroun. Paris. mars 1998. 66p.

Sayer, J.S.; CS Harcourt en NM Collins (1992) (eds). The conservation Atlas of Tropical Forests : Africa. The International Union for the Conservation of Nature and the World Conservation Monitoring Centre, Macmillan Press, Basingstoke, UK.

Schneemann Jochem. Exploitation of Moabi in the Humid Dense forests of Cameroon. Harmonization and improvement of two conflicting ways of exploitation of the same forest resource. Stichting Bos nieuwsletter. N°31, vol.14(2), juillet 1995. p.20-32.

Schule Jacques Junior et al. Arrêt de l'exportation des grumes - miracle ou mirage ? dans Bubinga N° 18. Janvier 1999. p. 5-8.

Sizer N. et Plouvier D. (en préparation). Increased investment and trade by transnational logging companies in Africa, the Caribbean and the Pacific : implications for sustainable management and conservation of Tropical Forests. WWF Belgium/World Resources Institute/WWF International.

Stattersfield Alison J, Crosby M. et al. Endemic bird areas of the world. Priorities for biodiversity conservation. Birdlife International 1998. 846 p.

Stattersfield A.J., Crosby M. et al. Putting biodiversity on the map : priority areas for global conservation. Birdlife International 1992. 90 p.

Stichting Bos / Sips Peter (ed.). The Congo Basin. Recent developments and alternatives for Sustainable Development. Bos nieuwsletter vol. 16 (3), numéro 37, novembre 1997.

Stichting Centrum Hout. Houtvademeccum – édition corrigée. 1996. Kluwer Techniek. 379 p.

Tandjeu Jean-Baptiste. Impact de la crise économique et de la dévaluation du franc CFA sur la conservation des ressources forestières du Bassin du Congo : cas du Cameroun. In "The Congo Basin - human and natural resources" - par IUCN, mai 1998. (p.145-149).

Tchomba Giibert. Cameroun : corruption, le scandale. In Jae magazine, 19 octobre 1998, p. 80-83.

U.C.B.D. / Union pour le Commerce des Bois Durs dans l'union Européenne. Importations européennes de bois tropicaux. Edition 1993, 1997 et 1998.

Van der Wal Mark & Klein Martha. About tropical hardwood, chocolate and gorilla's. Conservation of forest fauna in south Cameroon. Article publié dans "The Congo Basin" door Stichting Bos (voir ci-dessus). p. 50-59.

Van Dorp Mark. Shaking the tree. An economic Geographical analysis of the foreign impact on forestry in Cameroon. March 1995. University of Amsterdam. Faculty of Economics and econometrics. Wageningen Agricultural University, Department of Forestry. Tropenbos-Cameroon Programme, Kribi. 70 p.

Verbelen Filip. Certificering van duurzaam bosbeheer. Het standpunt van Greenpeace. Greenpeace Belgique. 28 janvier 1998. 12 p.

Verhagen Herman & Enthoven Chris. Logging and conflicts in the rainforests of Cameroon. Friends of the Earth Netherlands & Netherlands Committee for IUCN - The World Conservation Union. July 1993. 34 p.

Wakker Eric. Handboek Tropische Houtsoorten. Bedreigde tropische boomsoorten op de Nederlandse houtmarkt. Association défense de l'environnement. Mars 1993. 27 p. + annexes (listes des essences).

WCMC (1991). Pre-Project Study on the Conservation Status of Tropical Timbers in Trade, final report to the International Tropical timber Organization by the World Conservation Monitoring Centre, Cambridge, UK.

WCMC. (1998). Oldfield S., Lusty, C. and MacKinven, A. (1998). The world list of threatened trees. Cambridge UK. 650 p. (Ook te raadplegen op <http://www.wcmc.org.uk>).

WCMC – World Conservation Monitoring Centre. (1997). Current state of forest concessions in Cameroon.

Pearce J. & Ammann K. (WSPA - World Society for the Protection of Animals). Slaughter of the apes. How the tropical timber industry is devouring Africa's great apes. 1995. 15 p.

W.S.P.A. (World Society for the Protection of Animals). General report of the conference on the impacts of forest exploitation on the wildlife. (Bertoua, eastern Cameroon). 16-17 avril 1996. Sous le patronage du Ministère de l'Environnement et des Forêts du Cameroun. 78 p.

World Rainforest Movement & Forest Monitor. High Stakes. The need to control transnational logging companies / a malaysian case study. Août 1998. 57 p.

World Wide Fund for Nature. New proposals for forest protection. The Yaoundé forest summit. Cameroon. Mars 1999. 23 p.

X. Moabi : Bois ou huile? Bubinga n° 18, janvier 1999. P10.